

DÉLÉGATION RÉGIONALE MIDI-PYRÉNÉES

PRÉPARATIONS  
AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

Centre national de la fonction publique territoriale



## LA MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE D'UNE OFFRE NATIONALE HARMONISÉE

Préparer un concours ou un examen professionnel relève d'un projet construit et partagé entre l'agent et sa collectivité. Il s'agit pour l'agent de s'engager dans une démarche mûrie et réfléchie et pour la collectivité de lui permettre de se former dans une perspective d'évolution professionnelle et de carrière (cf. plaquette agent).

Le CNFPT, dans le cadre du Projet National de Développement, souhaite garantir à tout agent s'engageant dans une démarche de **préparation à un concours ou examen professionnel** une **offre de service public harmonisée**, instituant ainsi une égalité et une équité de traitement des agents ainsi qu'un cadre de référence pour les délégations sur l'ensemble du territoire.

### L'offre de service vise à :

- assurer à tout agent, la possibilité d'intégrer un **dispositif d'orientation** et de **formation** préalable aux concours et aux examens professionnels :
  - mise à disposition de tests d'auto-évaluation en ligne
  - tests d'orientation permettant de proposer un parcours adapté : une entrée en préparation ou une remise  
à niveau dite « formation tremplin »
- proposer **une offre de formation harmonisée** : en terme de modalités pédagogiques, de contenus, d'organisation par types d'épreuves, de la mise à disposition **de ressources en ligne accessibles via une plateforme**.

Cette offre s'inscrit dans une démarche globale d'orientation et de formation visant à accompagner tout agent ayant un projet de concours ou d'examen professionnel.

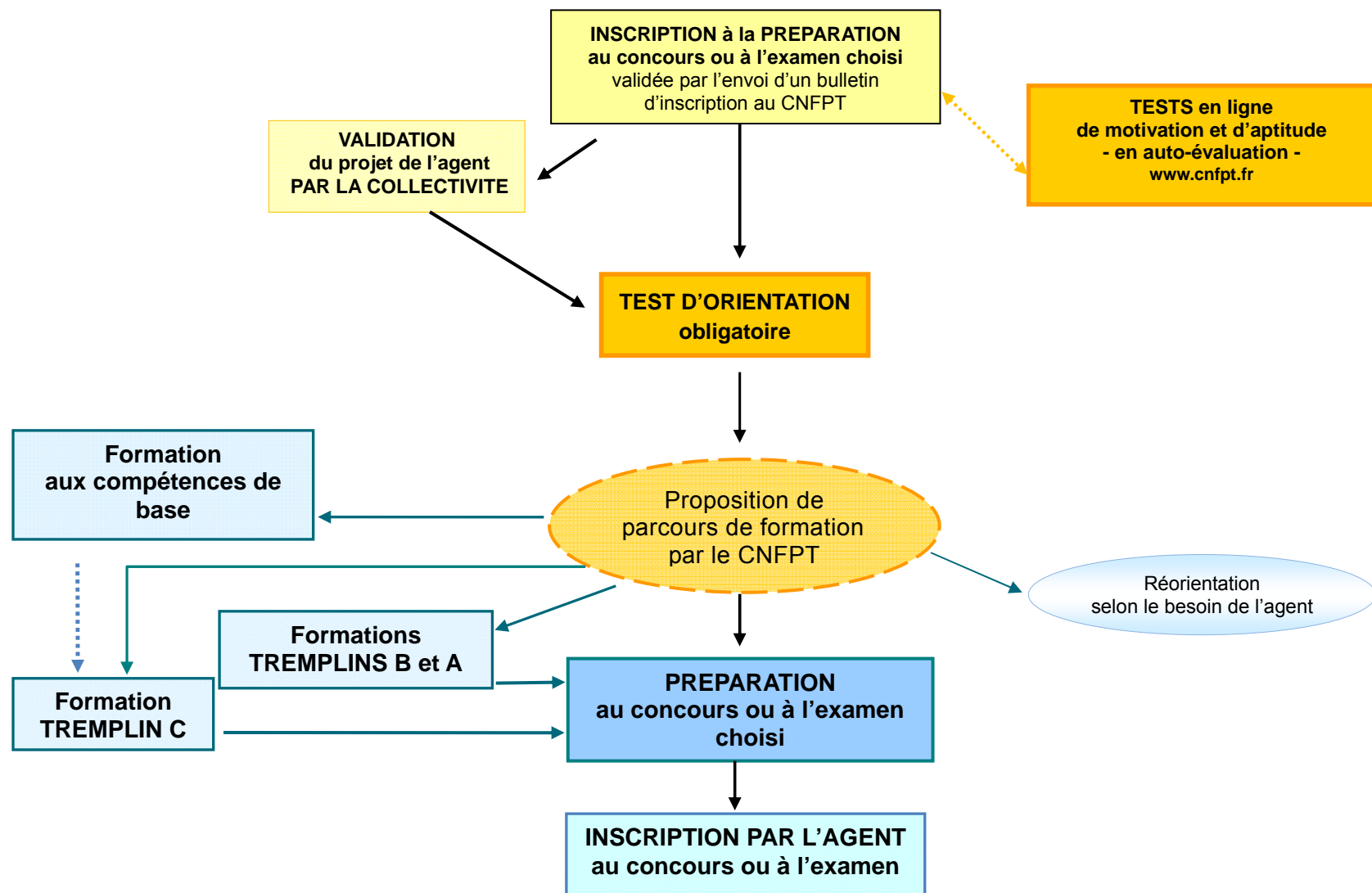
La mise en œuvre de ces nouvelles modalités pédagogiques va entraîner **une anticipation du recueil** des demandes de préparations et **un étalement du calendrier**. C'est pourquoi **deux dates butoirs pour le recensement des effectifs seront arrêtées tous les ans**.

**→ pour 2014 : 28 février et 15 octobre**

*(pour chacune de ces dates, les concours et examens concernés sont précisés en fonction des calendriers d'organisation des concours et examens et des délais nécessaires à la mise en œuvre des formations tremplins.)*



# SCHEMA D'ORGANISATION GENERALE DE L'OFFRE HARMONISEE



Orientation

Formation

## DISPOSITIF D'ORIENTATION

**Le dispositif d'orientation** proposé donne accès à différentes ressources permettant à l'agent et à la collectivité de s'assurer de la validité et de la faisabilité du projet envisagé.

### DES TESTS D'AUTO-EVALUATION en ligne

**Des tests** sont accessibles en ligne sur le site du CNFPT, réalisables en auto-administration et librement, autant de fois que souhaité.

Ils sont destinés à toute personne désirant évaluer ses connaissances au regard des épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel identifié, sa motivation à s'engager vers une préparation.

Ces tests permettent d'estimer son niveau en français, mathématiques, culture territoriale, hygiène et sécurité...

Précision : les résultats des tests ne seront qu'indicatifs et ne seront pas demandés lors de la préinscription à la formation.

[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

### DES TESTS D'ORIENTATION sur table

**Des tests d'orientation obligatoires** seront organisés pour la plupart des demandes de préparation à un concours ou examen.

Ils ont pour objectif de vérifier les acquis et les compétences indispensables pour engager une formation dans de bonnes conditions.

Ils vérifient les capacités d'expression écrite et de compréhension (pour les catégories C), d'analyse, de synthèse et d'argumentation (pour les catégories A et B) et de mathématiques et physique, pour certains concours.

En fonction du résultat obtenu au test, il sera proposé à l'agent

- **soit une entrée directe** en préparation,
- **soit une orientation vers une formation tremplin** préalable à son entrée en formation,
- **soit une réorientation** si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

# FORMATIONS TREMPLINS C, B, A

## REMISES A NIVEAU

### LES FORMATIONS TREMPLINS concernent :

- les agents ayant partiellement satisfait au test d'orientation et ne pouvant prétendre à une inscription directe sur un dispositif de préparation concours ou examens.

### OBJECTIFS :

Les formations tremplins visent à renforcer les capacités en expression écrite, analyse, synthèse, argumentation et mathématiques, selon le type de concours ou d'examen à préparer et selon la catégorie (C, B ou A).

Elles s'inscrivent **dans un enchaînement « test d'orientation - formation tremplin - préparation concours ou examen »**.

Elles peuvent mixer des publics issus de différentes filières de la fonction publique territoriale.

**Les formations tremplins ne sont pas des préparations.**

### PARTICULARITES FINANCIERES :

Il s'agit de prestations de formation soumises à condition financière conformément à une délibération du Conseil d'administration du CNFPT en date du 14 décembre 2011.

**Tremplin C** - Maîtrise des savoirs généraux -  
10 jours/an réalisés sur cotisation  
au-delà : 50 € par jour et par stagiaire

**Tremplin B** - Perfectionnement en communication écrite -  
7 jours - 50 € par jour et par stagiaire

**Tremplin A** - Maîtrise de la communication écrite -  
De 4 à 6 jours - 50 € par jour et par stagiaire

Modules proposés Modalités de prise en charge	Publics concernés - Objectifs	Modalités d'accès
<p><b>Formation Tremplin C</b></p> <p>- Fondamentaux de la langue écrite et orale (5 à 10 jours) - Résolution de problèmes de nature mathématique (5 à 10 jours)</p> <p>Durée : déterminée en fonction du résultat des tests : de 5 à 20 jours organisés en modules de 5 jours <b>Au-delà de 10 jours/an</b>, participation financière de la collectivité</p> <p><input type="checkbox"/> 50 € par jour et par stagiaire</p> <p><b>A compter du 1/01/2014, conformément à une délibération de son Conseil d'administration, le CNFPT prend en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pour les 10 premiers jours et seulement les frais de restauration au-delà de 10 jours de formation par an.</b></p>	<p><u>Publics</u> - Agents inscrits à un dispositif de préparation concours ou examens de cat. C et ayant partiellement satisfait au test d'orientation</p> <p><u>Objectifs</u> Maîtriser les fondamentaux de langue écrite et orale, la résolution de problèmes de nature mathématiques, le raisonnement logique : dans la perspective de la préparation des épreuves des concours ou examens de cat. C</p>	<p><b>Tests d'orientation obligatoires - cat. C</b></p>
<p><b>Formation Tremplin B</b></p> <p><b>Perfectionnement en communication écrite</b></p> <p>Durée : <b>7 jours</b> Formation avec participation financière de la collectivité</p> <p><input type="checkbox"/> 50 € par jour et par stagiaire</p> <p><b>A compter du 1/01/2014, conformément à une délibération de</b></p>	<p><u>Publics</u> - Agents inscrits à un dispositif de préparation concours ou examens de cat. B et ayant partiellement satisfait au test d'orientation</p> <p><u>Objectifs</u> Renforcer ses capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse : dans la perspective de la préparation des épreuves des concours ou examens de cat. B</p>	<p><b>Tests d'orientation obligatoires - cat. B</b></p>

<p>son Conseil d'administration, le CNFPT prend en charge les frais de restauration.</p>		
<p><b>Formation Tremplin A</b></p> <p><b>Maîtrise de la communication écrite</b></p> <p>Durée : 4 à 6 jours</p> <p>Formation avec participation financière de la collectivité</p> <p><input type="checkbox"/> 50 € par jour et par stagiaire</p> <p><b>A compter du 1/01/2014, conformément à une délibération de son Conseil d'administration, le CNFPT prend en charge les frais de restauration</b></p>	<p><u>Publics</u></p> <p>- Agents inscrits à un dispositif de préparation concours ou examens de cat. A et ayant partiellement satisfait au test d'orientation</p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>Renforcer ses capacités d'analyse, de synthèse et d'argumentation dans la perspective de la préparation des épreuves des concours ou examens de cat. A</p>	<p><b>Tests d'orientation obligatoires - cat. A</b></p>

**L'assiduité à la formation tremplin préconisée conditionnera l'acceptation finale en préparation au concours ou examen.**

**L'évaluation de la formation se fera tout au long du parcours et donnera lieu à la délivrance d'une attestation valable 2 ans. Cette validation de la formation tremplin permettra d'accéder à une préparation de même niveau, sans repasser le test d'orientation.**

# CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION DES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

## MODALITES PEDAGOGIQUES D'ORGANISATION

### Les dispositifs de préparation proposés comportent :

- des modules de méthodologie et d'entraînement aux épreuves écrites et orales ;
- des modules d'apports des connaissances, si l'épreuve préparée le justifie.

Ces dispositifs normés, peuvent être aménagés, tant sur la durée, les dates, le lieu d'organisation, que sur le contenu, en 6 fonction :

- des orientations fixées par le Conseil d'administration du CNFPT ;
- des modifications réglementaires dont la nature est susceptible de modifier les épreuves et les programmes des concours ou examens professionnels ;
- des concours et examens organisés par les Centres de gestion et le CNFPT.

**L'aire d'organisation** est définie à partir des effectifs potentiels, de l'origine géographique des candidats ainsi que de la nature des épreuves. Ces dispositifs sont mis en œuvre au plan départemental, régional, interrégional ou national.

**Les modalités de formation** varient en fonction du concours ou de l'examen préparé : présentiel, présentiel et à distance, à

distance uniquement, outils d'auto-formation, ressources mises en ligne...

## PUBLICS CONCERNES

Les préparations aux concours et aux examens professionnels organisées par le CNFPT sont ouvertes à tous les agents exerçant dans une collectivité territoriale ou un établissement public :

- titulaires - stagiaires - contractuels de droit public (sur cotisation),
- emplois d'avenir (sur cotisation),
- contractuels de droit privé.

## PARTICULARITES PEDAGOGIQUES

Pour les **agents de droit privé**, la formation sera facturée à la collectivité **80 € par agent et par jour de formation** - pour les **contrats aidés : 60 €**

Le tarif a été fixé par décision du Conseil d'administration du CNFPT.

**Dans tous les cas, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration** ne sont pas pris en charge par le CNFPT, conformément à une délibération de son Conseil d'administration.

## **CONDITIONS D'ACCES**

### **aux préparations aux concours et examens professionnels**

Les demandes de participation aux préparations aux concours et examens professionnels seront reçues **entre le 15 janvier et le 28 février 2014** en fonction des indications qui seront mentionnées pour chaque préparation proposée.

L'inscription ne sera définitive que si l'agent :

- remplit les conditions spécifiques d'ancienneté ou de diplômes correspondant à l'examen professionnel ou au concours visé (interne, externe ou 3<sup>e</sup> concours), conditions vérifiées par la collectivité.
- obtient l'accord de son employeur,
- est admis au test d'orientation préalable, lorsque le dispositif le prévoit ou après une formation tremplin C, B ou A, validée.

**Important** : Un agent ne peut s'inscrire qu'à une seule et unique préparation à la fois. Un agent ne peut se réinscrire alors qu'il a suivi la préparation précédente (pas de « redoublement »).

Avant de vous inscrire, vérifiez que vous remplissez bien les conditions d'accès à l'examen professionnel ou au concours que vous souhaitez préparer.

Consultez les sites : [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) ou [www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr) ou [www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

## **CONDITIONS D'ACCES**

### **aux concours et examens professionnels**

#### ***Concours externe :***

Ouvert aux candidats justifiant de diplômes ou de l'accomplissement de certaines études, déterminés pour chaque concours. Des dérogations aux conditions de diplôme sont prévues.

#### ***Concours interne :***

Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ayant accompli une durée de services publics, fixée pour chaque concours.

#### ***Troisième concours :***

Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée déterminée, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association, ou d'une ou plusieurs activités professionnelles effectuées sous contrat de droit privé (CDD, CDI, contrats aidés...).

#### ***Concours sur titre avec épreuves***

Concours pour lesquels un titre ou un diplôme sont indispensables à une inscription et comportent une ou plusieurs épreuves.

#### ***Examen professionnel***

Ouvert aux fonctionnaires qui remplissent certaines conditions de grade et d'ancienneté. Il permet d'accéder à un grade ou à un cadre d'emplois immédiatement supérieur. Les conditions d'ancienneté sont spécifiques à chaque examen.



## PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION

### **L'AGENT**

avant de vous préinscrire, il est conseillé d'aller sur le site à [procédez à votre auto-évaluation en ligne](http://www.cnfpt.fr)  
[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

L'inscription à une préparation à un concours ou à un examen est un acte qui **engage le stagiaire, sa collectivité et le CNFPT.**

Les enseignements proposés ne suffisent pas en eux-mêmes à garantir la réussite au concours ou à l'examen s'ils ne s'accompagnent pas d'un **travail personnel régulier et assidu.**

***L'inscription en préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.***

C'est pourquoi, l'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur : CDG ou CNFPT pour les concours et examens A+.

### **LA COLLECTIVITÉ**

**La collectivité est invitée à accompagner l'agent qui envisage de suivre une préparation en faisant le point avec lui :**

- sur les conditions requises d'accès au concours ou à l'examen,
- sur la cohérence de son projet professionnel,
- sur l'adéquation de son niveau avec les capacités attendues au concours,
- sur l'ensemble des contraintes de la préparation,
- sur les perspectives et les conditions d'une nomination dans la collectivité.

### **LE CNFPT**

- **Met en place les formations adaptées,**
- centralise les demandes de pré-inscription,
- organise et convoque les agents aux tests d'orientation obligatoires, (lorsque le dispositif les prévoit) et aux préparations concernées,
- communique la proposition d'orientation à l'agent et à la collectivité employeur (accès direct en préparation – formation tremplin C, B ou A - réorientation dans certains cas)
- établit et gère les calendriers, les convocations et le suivi des présences en formation.

### **DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION – DIF -**

Les préparations aux concours et aux examens professionnels peuvent être comptabilisées au titre du DIF.  
Il est rappelé que les actions éligibles au DIF doivent être inscrites au plan de formation de la collectivité ou de l'établissement public employeur.  
cf. Loi du 19 février 2007 relative à la formation professionnelle



## VOS CORRESPONDANTS

### Délégation régionale :

Responsable: Mme VIDAL 05 62 11 38 60  
Responsable - adjointe Mme TARSE 05 62 11 39 12

### Catégories A et A+

#### Filières administrative et Inter filière

Mme WEBER 05 62 11 39 20 monique.weber@cnfpt.fr

### Catégories B et C

#### Filières administrative et Inter filière

Mme TARSE 05 62 11 39 12 nathalie.tarse@cnfpt.fr  
Mme PALAO 05 62 11 38 49 aurelie.palao@cnfpt.fr

### Catégories A, B et C

#### Filière technique

Mme FONTAN 05 62 11 38 39 corinne.fontan@cnfpt.fr

### Tremplin B et C

Mme MAAROUFI 05 62 11 38 23 sadia.maaroufi@cnfpt.fr

### Conférences

Mme PALAO 05 62 11 38 49 aurélie.palao@cnfpt.fr

### Tremplin C et Ateliers des Savoirs

Responsable: Mme DIAZ 05 62 11 39 05  
sylvie.diaz@cnfpt.fr  
Mme GUIONIE 05 62 11 38 24  
brigitte.guionie@cnfpt.fr

### Responsables des antennes départementales :

#### ARIEGE

4, rue Raoul Lafayette  
09000 Foix  
Mme ENSMINGER - 05 34 09 81 62 - catherine.ensminger@cnfpt.fr

#### AVEYRON

la Romaine - 8, bd du 122ème R.I.  
12000 Rodez  
Mme BADIN-SCHRAMM - 05 65 68 86 36  
mariejustine.badinschramm@cnfpt.fr

#### GERS

Maison des communes - Place du Maréchal Lannes - B.P. 80002  
32001 Auch Cedex  
Mme BELTRANDO - 05 62 63 50 30 valerie.beltrando@cnfpt.fr

#### LOT

Avenue Charles Pillat  
46 090 PRADINES  
Mme FOUCHÉ - 05 65 20 39 53 - corinne.fouche@cnfpt.fr

#### HAUTES-PYRENEES et Saint-Gaudinois

Résidence la cour de Pyrène - 13, avenue de la Marne  
65000 TARBES  
Mme ORTEGA - 05 62 93 84 57 - sylvie.ortega@cnfpt.fr

#### TARN

19 boulevard du Lude  
81000 Albi  
Mme GARCIA - 05 63 54 43 80 [valerie.garcia@cnfpt.fr](mailto:valerie.garcia@cnfpt.fr)

#### TARN ET GARONNE

1A, rue Jean Doumerc  
82000 Montauban  
Mme MONTERO - 05 63 20 35 20 francoise.montero@cnfpt.fr

LES DISPOSITIFS DE FORMATION PROPOSES PAR FILIERE

VOIR DOCUMENTS SPECIFIQUES



**Préparations aux concours  
et examens professionnels de la FPT**  
*Ouvertes en 2014*  
Délégation Midi-Pyrénées du CNFPT

Cat	Grades concernés	Voie d'accès	Nbre de jours préparation	Date tests	Début Tremplin si nécessaire	Début de la préparation (sous réserve d'effectifs suffisants)	Dates Concours ou examen professionnel	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
A+	Administrateur	Concours interne	<b>26,5</b>	06/03/2014	dispositif national 3 <sup>ème</sup> trimestre 2014		05/10/2015	
A+	Administrateur	Examen	Dispositif national en cours d'élaboration 1er semestre 2014					
A	Attaché principal	Examen	<b>11</b>	02/04/2014	juin 2014	4 <sup>e</sup> trimestre 2014	07/04/2015	
B	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe (Interne, externe, 3 <sup>o</sup> concours)	Concours interne, externe, 3 <sup>o</sup> concours	<b>16</b>	31/03/2014	oct. 2014	1 <sup>er</sup> trimestre 2015	24/09/2015	
B	Rédacteur	Concours externe	<b>14</b>	31/03/2014	oct. 2014	1 <sup>er</sup> trimestre 2015	24/09/2015	
		Concours interne	<b>9</b>	31/03/2014	oct. 2014	1 <sup>er</sup> trimestre 2015	24/09/2015	
		3 <sup>o</sup> concours	<b>9</b>	31/03/2014	oct. 2014	1 <sup>er</sup> trimestre 2015	24/09/2015	
<b>FILIERE ANIMATION</b>								
B	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Concours externe	<b>11</b>	31/03/2014	oct. 2014	1 <sup>er</sup> trimestre 2015	17/09/2015	
		Concours interne	<b>16</b>	31/03/2014	oct. 2014	1 <sup>er</sup> trimestre 2015	17/09/2015	
		3 <sup>o</sup> concours	<b>16</b>	31/03/2014	oct. 2014	1 <sup>er</sup> trimestre 2015	17/09/2015	
B	Animateur	Concours externe	<b>8</b>	31/03/2014	oct. 2014	1 <sup>er</sup> trimestre 2015	17/09/2015	
		Concours interne	<b>9</b>	31/03/2014	oct. 2014	1 <sup>er</sup> trimestre 2015	17/09/2015	
		3 <sup>o</sup> concours	<b>9</b>	31/03/2014	oct. 2014	1 <sup>er</sup> trimestre 2015	17/09/2015	
C	Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	Concours externe	<b>7</b>	01/04/2014	juin 2014	4 <sup>ème</sup> trimestre 2014	17/03/2015	
		Concours interne	<b>13</b>	01/04/2014	juin 2014	4 <sup>ème</sup> trimestre 2014	17/03/2015	
		3 <sup>o</sup> concours	<b>11</b>	01/04/2014	juin 2014	4 <sup>ème</sup> trimestre 2014	17/03/2015	



**Préparations aux concours  
et examens professionnels de la FPT**  
*Ouvertes en 2014*  
Délégation Midi-Pyrénées du CNFPT

Cat	Grades concernés	Voie d'accès	Nombre de jours préparation	Date tests	Début Tremplin si nécessaire	Début de la préparation (sous réserve d'effectifs suffisants)	Dates Concours ou examen professionnel
<b>FILIERE CULTURELLE</b>							
A	Directeur d'établissement artistique 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie d'enseignement	Concours externe Arts plastiques	13	02/04/2014	juin 2014	4 <sup>ème</sup> trimestre 2014	A compter du 6 mai 2015
		Concours externe Musique	4	pas de test	pas de tremplin	1 <sup>er</sup> trimestre 2015	A compter du 6 mai 2015
A	Directeur d'enseignement artistique 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie	Concours interne	9	02/04/2014	juin 2014	4 <sup>ème</sup> trimestre 2014	A compter du 6 mai 2015
A	Directeur d'établissement d'enseignement artistique promotion interne 2 <sup>ème</sup> catégorie	Examen	9	02/04/2014	juin 2014	4 <sup>ème</sup> trimestre 2014	A compter du 6 mai 2015
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>							
A	Puéricultrice	Concours sur titres	9	pas de test	pas de tremplin	4 <sup>ème</sup> trimestre 2014	03/02/2015
B	Educateur de jeunes enfants	Concours sur titres	9	pas de test	pas de tremplin	4 <sup>ème</sup> trimestre 2014	03/02/2015
C	Auxiliaire de soins de 1 <sup>ère</sup> classe	Concours sur titres	6	pas de test	pas de tremplin	2 <sup>ème</sup> trimestre 2014	16/10/2014
C	ATSEM de 1 <sup>ère</sup> classe	Concours externe	7	01/04/2014	juin 2014	2 <sup>ème</sup> trimestre 2014	15/10/2014
		Concours interne	6	pas de test	pas de tremplin	2 <sup>ème</sup> trimestre 2014	15/10/2014
		3 <sup>o</sup> concours	8	01/04/2014	pas de tremplin	2 <sup>ème</sup> trimestre 2014	15/10/2014
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>							
A	Ingénieur externe	Concours externe	11	02/04/2014	oct. 2014	1 <sup>er</sup> trimestre 2015	17/06/2015
B	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe Avancement de grade	Examen	11	31/03/2014	juin 2014	4 <sup>ème</sup> trimestre 2014	08/04/2015
B	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe Promotion interne et Avancement de grade	Examen	11	31/03/2014	juin 2014	4 <sup>ème</sup> trimestre 2014	08/04/2015
C	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Concours interne, externe, 3 <sup>o</sup> concours	11	01/04/2014	janvier 2015	3 <sup>ème</sup> trimestre 2015	01/01/2016
C	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Examen	11	01/04/2014	janvier 2015	3 <sup>ème</sup> trimestre 2015	01/01/2016

# FILIERE ADMINISTRATIVE

## Catégorie A

---

- Administrateur
- Attaché principal

## Catégorie B

---

- Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Rédacteur

La préparation au concours interne A+ d'Administrateur  
fait l'objet d'une procédure de recensement spécifique.

Pour connaître les conditions précises d'inscription, se référer au site : [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

Filière administrative	
<b>Administrateur</b>	<i>Les Préparations aux concours et examens prof. peuvent être demandées dans le cadre du D.I.F.P. (informations sur le site <a href="http://www.cnfpt.fr">www.cnfpt.fr</a>)</i>
<b>Concours interne</b>	<b>Préparation</b>
Recensement spécifique : Bulletin à retourner à la délégation avant le <b>6 février 2014</b>  Test de sélection le <b>6 mars 2014</b>	26 jours  De juillet 2014 à septembre 2015
<b>Administrateur</b>	
<b>Examen</b>	<b>Préparation</b>
Dispositif national en cours d'élaboration pour le 1 <sup>er</sup> semestre 2014	



Les Préparations aux concours et examens prof. peuvent être demandées dans le cadre du D.I.F.P. (informations sur le site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr))

## Attaché principal

Examen professionnel (sous réserve de modifications de décrets).	Préparation	
<p><b>Conditions d'accès :</b></p> <p>Il est ouvert aux attachés qui justifient au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché.</p> <p>Sauf dispositions contraire dans le statut particulier et en application de l'article 13 du décret n° 85 – 1229 du 20 novembre 1985 modifié, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.</p> <p><b>Nature des épreuves</b></p> <p><b><u>Epreuve d'admissibilité :</u></b></p> <p>La rédaction d'une note, à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et la capacité à <b>proposer des solutions opérationnelles argumentées.</b> (durée : 4 heures)</p> <p><b><u>Epreuve d'admission :</u></b></p> <p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes de l'intéressé, en particulier en matière d'encadrement, ses connaissances administratives générales, notamment sur le fonctionnement et les activités des collectivités territoriales, ainsi que sa motivation à exercer les fonctions généralement assumées par les attachés territoriaux principaux. (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé).</p> <p><b>Structure organisatrice de l'examen</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Centres Départementaux de Gestion</li> </ul> <p>Pour plus de précisions, voir : <a href="http://www.fncdg.com">www.fncdg.com</a> <a href="http://www.cdg31.fr">www.cdg31.fr</a></p>	<p><b>Test d'orientation : 02 avril 2014</b></p> <p>L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.</p> <p><b>IMPORTANT</b></p> <p>En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-soit une entrée directe en préparation,</li> <li>-soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,</li> <li>-soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.</li> </ul>	<p><b>Délais d'inscription :</b></p> <p>Du 15 janvier au 28 février 2014</p> <p><b>Début de la préparation :</b> (sous réserve d'effectifs suffisants)</p> <p>4<sup>ème</sup> trimestre 2014</p> <p><b>Durée : 11 jours</b></p> <p><b>Contenu indicatif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite</li> <li>connaissances fondamentales sur l'environnement territorial</li> <li>cadrage de l'épreuve orale</li> </ul> <p>Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury (uniquement pour les admissibles)</p> <p><u>Facultatif</u> : possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT. <u>Inscription préalable obligatoire.</u></p>

**Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Concours externe (sous réserve de modifications de décrets)

Préparation

**Conditions d'accès**

Il est ouvert, pour 50% au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.

**(Il existe des dispositions dérogatoires).****Nature des épreuves****Epreuve d'admissibilité:**

**1 - Des réponses à des questions de droit public et de finances publiques** portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales (durée : 3 heures ; coeff 1).

**2 - La rédaction d'un rapport** à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coeff 1)

**Epreuve d'admission:**

**Un entretien**, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coeff 1).

**Structure organisatrice du concours**

- Centres Départementaux de Gestion

Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

**Test d'orientation : 31 mars 2014**

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

**IMPORTANT**

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

-soit une entrée directe en préparation,

-soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,

-soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

**Délais d'inscription :**

Du 15 janvier au 28 février 2014

**Début de la préparation :**

(sous réserve d'effectifs suffisants)

1er trimestre 2015

**Durée : 16 jours****Contenu indicatif :**

- méthodologie et entraînement aux épreuves écrites
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
(uniquement pour les admissibles)

**Facultatif :** possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT.

**Inscription préalable obligatoire.**



C.N.F.P.T.

Délégation Régionale Midi-Pyrénées  
édition du 15 janvier 2014

## Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe

Concours interne (sous réserve de modifications de décrets)

Préparation

### Conditions d'accès

Il est ouvert, pour au plus 30% des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa

### Nature des épreuves

#### Epreuve d'admissibilité:

**1 -La rédaction d'un rapport** à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coeff 1) ;

**2 - Des réponses à une série de questions** portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (durée :3 heures ; coeff : 1).

#### Epreuve d'admission:

**Un entretien**, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coeff 1).

### Structure organisatrice du concours

- Centres Départementaux de Gestion

Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

### Test d'orientation : 31 mars 2014

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

### IMPORTANT

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

-soit une entrée directe en préparation,

-soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,

-soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

### Début de la préparation :

(sous réserve d'effectifs suffisants)

1er trimestre 2015

### Durée : 16 jours

### Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement à aux épreuves écrites
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
(uniquement pour les admissibles)

Facultatif : possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT.

Inscription préalable obligatoire.



C.N.F.P.T.

Délégation Régionale Midi-Pyrénées  
édition du 15 janvier 2014

**Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe****3<sup>ème</sup> Concours** (sous réserve de modifications de décrets)**Préparation****Conditions d'accès**

Il est ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade de rédacteur principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

Les contrats de travail doivent relever du droit privé (contrats aidés ou tout autre contrat de droit privé).

La qualité d'élu local ou de responsable d'association ne peut être prise en compte que si, dans le même temps, le candidat n'était pas fonctionnaire.

**Nature des épreuves****Epreuves d'admissibilité:**

**1 - La rédaction d'un rapport** à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coeff 1) ;

**2 - Des réponses à une série de questions** portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (durée : 3 heures ; coeff 1).

**Epreuve d'admission**

**Un entretien**, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coeff : 1).

**Structure organisatrice du concours**

- Centres Départementaux de Gestion

Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

**Test d'orientation : 31 mars 2014**

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

**IMPORTANT**

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

-soit une entrée directe en préparation,

-soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,

-soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

**Délais d'inscription :**

Du 15 janvier au 28 février 2014

**Début de la préparation :**

(sous réserve d'effectifs suffisants)

1er trimestre 2015

**Durée : 16 jours****Contenu indicatif :**

- méthodologie et entraînement aux épreuves écrites
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
(uniquement pour les admissibles)

**Facultatif :** possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT.

**Inscription préalable obligatoire.**



**Rédacteur territorial****Concours interne** (sous réserve de modifications de décrets)**Préparation****Conditions d'accès**

Il est ouvert, pour au plus 50% des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.

**Nature des épreuves.****Epreuve d'admissibilité :**

**La rédaction d'une note** à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :

a) *Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales*

b) *Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales*

c) *L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales*

d) *Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales*

(durée : 3 heures ; coeff : 1)

**Epreuve d'admission :**

**Un entretien**, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.

(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coeff : 1).

**Structure organisatrice du concours**

- Centres Départementaux de Gestion
- Pour plus de précisions, voir :  
[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)  
[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

**Test d'orientation : 31 mars 2014**

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

**IMPORTANT**

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

- soit une entrée directe en préparation,
- soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,
- soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

**Délais d'inscription :**

Du 15 janvier au 28 février 2014

**Début de la préparation :**

(sous réserve d'effectifs suffisants)

1er trimestre 2015

**Durée : 9 jours****Contenu indicatif :**

- méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
*(uniquement pour les admissibles)*

**Facultatif :** possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT.  
Inscription préalable obligatoire.



CNFPT

Délégation Régionale Midi Pyrénées  
 Édition du 15 janvier 2014

**Rédacteur territorial****Concours externe (sous réserve de modifications de décrets)****Préparation****Conditions d'accès**

Il est ouvert, pour 30% au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.

*(Il existe des dispositions dérogatoires).*

**Nature des épreuves****Epreuves d'admissibilité :**

1 - La **rédaction d'une note** à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (durée : 3 heures ; coeff 1) ;

2 - Des **réponses à une série de questions** portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants :

a) *Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;*

b) *Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;*

c) *L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;*

d) *Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.*

(Durée : 3 heures ; coeff 1)

**Epreuve d'admission**

**Un entretien**, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois.

(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé – coeff : 1).

**Structure organisatrice du concours**

- Centres Départementaux de Gestion

Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

**Test d'orientation : 31 mars 2014**

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

**IMPORTANT**

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

-soit une entrée directe en préparation,

-soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,

-soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

**Délais d'inscription :**

Du 15 janvier au 28 février 2014

**Début de la préparation :**

(sous réserve d'effectifs suffisants)

1er trimestre 2015

**Durée : 14 jours****Contenu indicatif :**

- méthodologie et entraînement aux épreuves écrites
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
(uniquement pour les admissibles)

Facultatif : possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT.

Inscription préalable obligatoire.



**Rédacteur territorial****3<sup>ème</sup> concours** (sous réserve de modifications de décrets)**Préparation****Conditions d'accès**

Il est ouvert, pour au plus 20% des postes à pourvoir, aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade de rédacteur territorial. Les contrats de travail doivent relever du droit privé (contrats aidés ou tout autre contrat de droit privé)

La qualité d'élu local ou de responsable d'association ne peut être prise en compte que si, dans le même temps, le candidat n'était pas fonctionnaire.

**Nature des épreuves****Epreuve d'admissibilité**

La **rédaction d'une note** à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription:

a) *Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;*

b) *Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;*

c) *L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;*

d) *Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.*

(durée : 3 heures ; coeff 1)

**Epreuve d'admission** :

**Un entretien**, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.

(durée totale de l'entretien : 20 min, dont 5 min au plus d'exposé; coeff 1).

**Structure organisatrice du concours**

- Centres Départementaux de Gestion

Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

**Test d'orientation : 31 mars 2014**

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

**IMPORTANT**

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

-soit une entrée directe en préparation,

-soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,

-soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

**Délais d'inscription :**

Du 15 janvier au 28 février 2014

**Début de la préparation :**

(sous réserve d'effectifs suffisants)

1er trimestre 2015

**Durée : 9 jours****Contenu indicatif :**

- méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
(uniquement pour les admissibles)

Facultatif : possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT.

Inscription préalable obligatoire.



# FILIERE ANIMATION

## Catégorie B

---

- Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Animateur

## Catégorie C

---

- Adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe
-

Les Préparations aux concours et examens prof. peuvent être demandées dans le cadre du D.I.F.P. (informations sur le site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr))

## Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe

Concours externe (sous réserve de modifications de décrets)

Préparation

### Conditions d'accès

Le concours externe est un concours sur titres avec épreuves ouvert, pour 50 % au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau III, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois des animateurs telles que définies à l'article 2 du décret n°2011-558 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

(Il existe des dispositions dérogatoires).

### Nature des épreuves

#### Epreuve d'admissibilité :

**Rédaction d'un rapport** à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales assorti de propositions opérationnelles.  
(durée : 3 heures ; coeff : 1).

#### Epreuve d'admission :

**Entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier ses connaissances en matière d'animation sociale, socio-éducative ou culturelle, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement.

(durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coeff : 1)

### Structure organisatrice du concours

- Centres Départementaux de Gestion
- Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)  
[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

### Test d'orientation : 31 mars 2014

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

### IMPORTANT

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

- soit une entrée directe en préparation,
- soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,
- soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

### Début de la préparation :

(sous réserve d'effectifs suffisants)

1er trimestre 2015

### Durée : 11 jours

### Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
(uniquement pour les admissibles)

Facultatif : possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT.

Inscription préalable obligatoire.



CNFPT

Délégation Régionale Midi Pyrénées  
Edition du 15 janvier 2014

## Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe

Concours interne (sous réserve de modifications de décrets)

Préparation

### Conditions d'accès

Le concours interne sur épreuves est ouvert, pour 30 % des postes au plus, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.

### Nature des épreuves

#### Epreuves d'admissibilité :

1) **Rédaction d'un rapport** à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (durée 3 heures ; coeff. 1).

2) **Réponses à des questions** portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (durée 3 heures ; coeff. 1).

#### Epreuve d'admission :

**Entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement (durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coeff. 1).

### Structure organisatrice du concours

• Centres Départementaux de Gestion  
Pour plus de précisions, voir :  
[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)  
[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

### Test d'orientation : 31 mars 2014

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

### IMPORTANT

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

- soit une entrée directe en préparation,
- soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,
- soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

### Début de la préparation :

(sous réserve d'effectifs suffisants)

1er trimestre 2015

### Durée : 16 jours

### Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement aux épreuves écrites
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
(uniquement pour les admissibles)



CNFPT

Délégation Régionale Midi Pyrénées  
Édition du 15 janvier 2014

## Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe

3<sup>ème</sup> concours (sous réserve de modifications de décrets)

Préparation

### Conditions d'accès

Le troisième concours est ouvert, le cas échéant, pour 20% des postes à pourvoir au plus aux candidats justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant 4 ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association.

### Nature des épreuves

#### Epreuves d'admissibilité :

1) **Rédaction d'un rapport** à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, **assorti de propositions opérationnelles**.  
(durée 3 h – coeff. 1).

2) **Réponses à des questions** portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat.  
(durée 3 h – coeff. 1).

#### Epreuve d'admission :

**Entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement.  
(Durée 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1)

### Structure organisatrice du concours

- Centres Départementaux de Gestion
- Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

### Test d'orientation : 31 mars 2014

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

### IMPORTANT

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

-soit une entrée directe en préparation,

-soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,

-soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

### Début de la préparation :

(sous réserve d'effectifs suffisants)

1er trimestre 2015

### Durée : 16 jours

### Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement aux épreuves écrites
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
(uniquement pour les admissibles)



CNFPT

Délégation Régionale Midi Pyrénées  
Édition du 15 janvier 2014

Les Préparations aux concours et examens prof. peuvent être demandées dans le cadre du D.I.F.P. (informations sur le site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr))

## Animateur

**Concours externe** (sous réserve de modifications de décrets)

**Préparation**

### Conditions d'accès

Le concours externe est un concours sur titres avec épreuves ouvert, pour 30 % au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois des animateurs territoriaux telles que définies à l'article 2 du décret 2011-558 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

(Il existe des dispositions dérogatoires).

### Nature des épreuves

#### Epreuve d'admissibilité :

**Répondre** à un ensemble de **questions**, dont le nombre est compris **entre trois et cinq**, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée.

(durée : 3 heures – coeff : 1)

#### Epreuve d'admission :

L'épreuve d'admission consiste en un **entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coeff : 1).

#### **Structure organisatrice du concours**

• Centres Départementaux de Gestion  
Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

### Test d'orientation : 31 mars 2014

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

#### IMPORTANT

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

-soit une entrée directe en préparation,

-soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,

-soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

### Début de la préparation :

(sous réserve d'effectifs suffisants)

1er trimestre 2015

### Durée : 8 jours

### Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
(uniquement pour les admissibles)



CNFPT

Délégation Régionale Midi Pyrénées  
Édition du 15 janvier 2014

Les Préparations aux concours et examens prof. peuvent être demandées dans le cadre du D.I.F.P. (informations sur le site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr))

## Animateur

**Concours interne** (sous réserve de modifications de décrets)

**Préparation**

### Conditions d'accès

Le concours interne sur épreuves est ouvert, pour 50 % des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, **comptant au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.**

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.

### Nature des épreuves

#### Epreuve d'admissibilité :

**Rédaction d'une note** à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.  
(durée 3 heures ; coeff. 1).

#### Epreuve d'admission :

**Entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1)

### Test d'orientation : 31 mars 2014

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

### IMPORTANT

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

- soit une entrée directe en préparation,
- soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,
- soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

### Début de la préparation :

(sous réserve d'effectifs suffisants)

1er trimestre 2015

### Durée : 9 jours

### Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
(uniquement pour les admissibles)

### Structure organisatrice de l'examen

- Centres Départementaux de Gestion

Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)



CNFPT

Délégation Régionale Midi Pyrénées  
Édition du 15 janvier 2014

Les Préparations aux concours et examens prof. peuvent être demandées dans le cadre du D.I.F.P. (informations sur le site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr))

## Animateur

3<sup>ème</sup> concours (sous réserve de modifications de décrets)

Préparation

### Conditions d'accès

Le troisième concours sur épreuves est ouvert, le cas échéant, pour 20 % des postes à pourvoir au plus, aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux animateurs territoriaux.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

### Nature des épreuves

#### Epreuve d'admissibilité :

**Rédaction d'une note** à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(durée 3 heures ; coeff. 1).

#### Epreuve d'admission :

**Entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler.

(durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coeff. 1).

### Structure organisatrice du concours

- Centres Départementaux de Gestion

Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

### Test d'orientation : 31 mars 2014

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

#### IMPORTANT

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

-soit une entrée directe en préparation,

-soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,

-soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

### Début de la préparation :

(sous réserve d'effectifs suffisants)

1er trimestre 2015

### Durée : 9 jours

### Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
(uniquement pour les admissibles)



CNFPT  
Délégation Régionale Midi Pyrénées  
Édition du 15 janvier 2014

## Adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe

Concours externe (sous réserve de modifications de décrets)

Préparation

### Conditions d'accès

Il est ouvert, pour 40% au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois des adjoints d'animation ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises.

(Il existe des dispositions dérogatoires).

### Nature des épreuves

#### Epreuve d'admissibilité :

Un questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions de ce cadre d'emplois (durée 45 minutes ; coeff. 1).

#### Epreuve d'admission :

Un entretien avec le jury permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois concerné (durée 15 minutes ; coeff. 2).

### Structure organisatrice du concours

- Centres Départementaux de Gestion

Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

### Test d'orientation : 01 avril 2014

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

### IMPORTANT

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

- soit une entrée directe en préparation,
- soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,
- soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

### Début de la préparation :

(sous réserve d'effectifs suffisants)

4<sup>ème</sup> trimestre 2014

### Durée : 7 jours

### Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial et sur l'hygiène et la sécurité
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
(uniquement pour les admissibles)



C.N.F.P.T.

Délégation Régionale Midi-Pyrénées  
édition du 15 avril 2014

## Adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe

Concours interne (sous réserve de modifications de décrets)

Préparation

### Conditions d'accès

Le concours interne sur épreuves est ouvert, pour 40 % au plus des postes mis aux concours, aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale.

Les candidats doivent justifier, **au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs.**

### Nature des épreuves

#### Epreuves d'admissibilité :

1) Un **questionnaire à choix multiples** portant sur des questions relatives notamment à l'accueil, la compréhension du public, la protection et les droits de l'enfant, (durée 45 minutes – ; coeff. 3).

2) La **rédaction d'une note** à partir d'un texte ou d'un article de presse relatif à l'animation. (durée 2 heures ; coeff. 2).

#### Epreuve d'admission :

Un **entretien** après une préparation de 20 minutes à partir, au choix du candidat au moment de l'épreuve, soit d'une question, soit d'un texte, soit d'un document graphique ou visuel choisi de manière à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues aux membres de ce cadre d'emplois (préparation 20 minutes - durée 20 minutes ; coeff. 4).

#### Structure organisatrice du concours

• Centres Départementaux de Gestion  
Pour plus de précisions, voir :  
[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)  
[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

### Test d'orientation : 01 avril 2014

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

### IMPORTANT

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

- soit une entrée directe en préparation,
- soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,
- soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

### Début de la préparation :

(sous réserve d'effectifs suffisants)

4<sup>ème</sup> trimestre 2014

### Durée : 13 jours

### Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement aux épreuves écrites
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial et sur l'hygiène et la sécurité
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
(uniquement pour les admissibles)

## Adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe

3<sup>ème</sup> concours (sous réserve de modifications de décrets)

Préparation

### Conditions d'accès

Le concours est ouvert, pour 20 % au plus des postes mis au concours, aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, soit d'activités professionnelles correspondant à la réalisation d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée générale délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

### Nature des épreuves

#### Epreuves d'admissibilité :

1) Une **série de questions** portant sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales, (durée : 45 minutes ; coeff. 2).

2) Une **série de questions** portant sur la résolution d'un cas pratique relatif à une situation à laquelle un adjoint territorial d'animation de 1<sup>ère</sup> classe peut être confronté. (durée : 1 heure 30 ; coeff. 3).

#### Epreuve d'admission :

Un **entretien** avec le jury ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience destiné à apprécier les qualités d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coeff. 4).

### Structure organisatrice du concours

• Centres Départementaux de Gestion  
Pour plus de précisions, voir :  
[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)  
[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

### Test d'orientation : 01 avril 2014

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

#### IMPORTANT

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

- soit une entrée directe en préparation,
- soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,
- soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

### Début de la préparation :

(sous réserve d'effectifs suffisants)

4<sup>ème</sup> trimestre 2014

### Durée : 11 jours

### Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement aux épreuves écrites
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial et sur l'hygiène et la sécurité
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
(uniquement pour les admissibles)

# FILIERE CULTURELLE

## Catégorie A

---

- Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie – concours-
- Directeur d'établissement d'enseignement artistique 2<sup>ème</sup> catégorie – examen-

## Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie

**Concours externe spécialité musique** (sous réserve de modifications de décrets)

**Préparation**

**Conditions d'accès :**

**Dans la spécialité musique :**

Les candidats au concours externe de directeur de 1<sup>ère</sup> catégorie doivent être titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional.

Les candidats au concours externe de directeur de 2<sup>ème</sup> catégorie doivent être titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional ou départemental.

**Nature des épreuves :**

**Epreuve d'admission**

**Entretien avec le jury** permettant d'apprécier l'expérience professionnelle des candidats et leurs aptitudes à exercer leur profession dans le cadre des missions dévolues à ce cadre d'emploi. (durée : 30 minutes)

**Test d'orientation : Néant**

**Délais d'inscription :**

Du 15 janvier au 28 février 2014

**Début de la préparation :**  
(sous réserve d'effectifs suffisants)

4<sup>ème</sup> trimestre 2014

**Durée : 4 jours**

**Contenu indicatif :**

- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial
- cadrage et entraînement à l'épreuve orale

Facultatif : possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT.  
Inscription préalable obligatoire.

**Structure organisatrice du concours**

- Centres Départementaux de Gestion

Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)



CNFPT

Délégation Régionale Midi Pyrénées  
Édition du 15 janvier 2014

## Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie

Les Préparations aux concours et examens prof. peuvent être demandées dans le cadre du D.I.F.P. (informations sur le site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr))

**Concours externe spécialité arts plastiques** (sous réserve de modifications de décrets)

**Préparation**

### Conditions d'accès :

#### Dans la spécialité arts plastiques :

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à un second cycle d'études supérieures figurant sur la liste suivante :

- Un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; ou
- Un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 susvisé ; ou
- Un titre ou diplôme national de niveau équivalent figurant en annexe du décret n°92-892 du 2/09/1992; ou
- Justifier d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.

### Nature des épreuves :

#### Epreuves d'admissibilité

-Une **dissertation** portant sur la création artistique, l'enseignement des arts et l'action culturelle.

(durée : 4 heures ; coeff 3)

-Une **note de synthèse** à partir d'un dossier comprenant des pièces relatives à la gestion administrative et pédagogique d'un établissement d'enseignement des arts plastiques.

(durée : 4 heures ; coeff1)

-Le jury examine le **dossier individuel** du candidat (coeff 2).

#### Epreuves d'admission

-Une **conversation avec le jury** à partir d'un texte relatif à l'art .

(durée : 15 minutes : préparation 15 minutes ; coeff 3)

-Un **entretien avec le jury** exposé sur la manière d'exercer les fonctions et où est appréciée son aptitude à les exercer

(durée : 15 minutes ; coeff 3)

-une épreuve facultative de langue vivante.

(durée 15 minutes ; préparation 15 minutes ; coeff 1)

### Test d'orientation : 2 avril 2014

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

#### IMPORTANT

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

-soit une entrée directe en préparation,

-soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,

-soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

### Structure organisatrice du concours

- Centres Départementaux de Gestion
- Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

### Début de la préparation :

(sous réserve d'effectifs suffisants)

4<sup>ème</sup> trimestre 2014

### Durée : 13 jours

### Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement aux épreuves écrites
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial
- cadrage des épreuves orales

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
(uniquement pour les admissibles)

Facultatif : possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT.

Inscription préalable obligatoire.

## Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie

Concours interne spécialité musique (sous réserve de modifications de décrets)	Préparation	
<p><b>Conditions d'accès :</b></p> <p>-Le concours interne de directeur de 1<sup>ère</sup> catégorie est ouvert aux directeurs de 2<sup>ème</sup> catégorie et aux professeurs ayant exercé pendant 5 ans au moins, en qualité de directeurs ou de professeurs titulaires :</p> <p>dans un conservatoire classé pour la spécialité musique.</p> <p>-Le concours interne de directeur de 2<sup>ème</sup> catégorie est ouvert aux candidats ayant exercé au moins 5 ans en qualité de professeur titulaire :</p> <p>dans un conservatoire classé par l'Etat pour la spécialité musique.</p> <p>2 options Musique et Danse</p> <p><b>Nature des épreuves :</b></p> <p><b><u>Epreuves d'admissibilité</u></b></p> <p>-Une <b>étude de cas</b> permettant de tester les connaissances administratives et les capacités de gestion du candidat. (durée 4 heures ; coeff 2)</p> <p>-une épreuve <b>d'écriture musicale</b>. (durée 4 heures ; coeff 1)</p> <p><b><u>Epreuves d'admission</u></b></p> <p>-Un <b>travail avec un ensemble instrumental</b> (durée 30 minutes ; coeff 3)</p> <p>-Un <b>exposé</b> concernant sa conception du rôle de Directeur suivi d'un <b>entretien</b> (durée 30 minutes ; coeff 3)</p> <p>-Une <b>épreuve orale facultative de langue</b> (durée 15 minutes ; préparation 15 minutes ; coeff 1)</p> <p>Structure organisatrice du concours</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Centres Départementaux de Gestion</li> </ul> <p>Pour plus de précisions, voir :  <a href="http://www.fncdg.com">www.fncdg.com</a>  <a href="http://www.cdg31.fr">www.cdg31.fr</a></p>	<p><b>Test d'orientation : 2 avril 2014</b></p> <p>L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.</p> <p><b>IMPORTANT</b></p> <p>En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-soit une entrée directe en préparation,</li> <li>-soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,</li> <li>-soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.</li> </ul>	<p><b>Délais d'inscription :</b></p> <p>Du 15 janvier au 28 février 2014</p> <p><b>Début de la préparation :</b> (sous réserve d'effectifs suffisants)</p> <p>4<sup>ème</sup> trimestre 2014</p> <p><b>Durée : 9 jours</b></p> <p><b>Contenu indicatif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>méthodologie et entraînement à la 1<sup>ère</sup> épreuve écrite</li> <li>connaissances fondamentales sur l'environnement territorial</li> <li>cadrage de la 2<sup>ème</sup> épreuve orale</li> </ul> <p>Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury (uniquement pour les admissibles)</p> <p><u>Facultatif</u> : possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT.  <u>Inscription préalable obligatoire.</u></p>

## Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie

**Concours interne spécialités arts plastiques** (sous réserve de modifications de décrets)

**Préparation**

### Conditions d'accès :

-Le concours interne de directeur de 1<sup>ère</sup> catégorie est ouvert aux directeurs de 2<sup>ème</sup> catégorie et aux professeurs ayant exercé pendant 5 ans au moins, en qualité de directeurs ou de professeurs titulaires :

dans une école d'art agréée par l'Etat pour la spécialité arts plastiques..

-Le concours interne de directeur de 2<sup>ème</sup> catégorie est ouvert aux candidats ayant exercé au moins 5 ans en qualité de professeur titulaire :

dans un établissement d'enseignement des arts plastiques figurant sur une liste fixée par arrêté interministériel pour la spécialité arts plastiques.

Dans cette spécialité, les concours sont également ouverts aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée à cet effet.

### Nature des épreuves :

#### Epreuves d'admissibilité

- Un **mémoire** rédigé par le candidat de 50 pages retraçant son expérience professionnelle antérieure et sa conception du rôle de directeur, sa pratique artistique éventuelle.  
(coeff 2)

- une **note de synthèse** à partir d'un dossier.  
(durée 4 heures ; coeff 1)

#### Epreuve d'admission

-Un **entretien avec le jury** à partir d'un texte relatif à l'histoire de l'art puis où il expose la manière dont il envisage l'exercice des fonctions de directeur.  
(durée 30 minutes ; coeff 4)

-Une **épreuve orale facultative de langue**.  
(durée 15 minutes ; préparation 15 minutes ; coeff 1)

### Test d'orientation : 2 avril 2014

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

#### IMPORTANT

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

-soit une entrée directe en préparation

-soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation

-soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

#### Structure organisatrice du concours

- Centres Départementaux de Gestion
- Pour plus de précisions, voir :  
[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)  
[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

**Début de la préparation :**  
(sous réserve d'effectifs suffisants)

4<sup>ème</sup> trimestre 2014

**Durée : 9 jours**

#### Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
(uniquement pour les admissibles)

Facultatif : possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT.  
Inscription préalable obligatoire.

## Directeur d'établissement d'enseignement artistique 2<sup>ème</sup> catégorie

Examen de promotion interne **Spécialité Musique**  
(sous réserve de modifications de décrets)

### Préparation

#### Conditions d'accès :

Peuvent être inscrits sur une liste d'aptitude, établie au titre de la promotion interne, correspondant à la spécialité dans laquelle ils ont fait acte de candidature et après réussite à un examen professionnel :

les professeurs d'enseignement artistique qui, âgés de 40 ans au moins, justifient de plus de 10 années de services effectifs accomplis dans cet emploi.

L'inscription sur la liste d'aptitude ne peut intervenir qu'au vu des attestations établies par le Centre national de la fonction publique territoriale précisant que l'agent a accompli, dans son cadre d'emplois ou emploi d'origine, la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation pour les périodes révolues.

#### Nature des épreuves

1° Un **examen du dossier administratif** du candidat et d'un rapport établi par l'autorité territoriale. (coeff 3)

2° Une **étude de cas** permettant de tester les connaissances administratives et les capacités d'organisation et de gestion du candidat. (durée : 4 heures ; coeff 2)

3° Un **entretien avec le jury**. (durée : 30 minutes ; coeff 3).

- Centres Départementaux de Gestion

Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

[www.cdg.31.fr](http://www.cdg.31.fr)

#### Test d'orientation : 2 avril 2014

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

#### IMPORTANT

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

- soit une entrée directe en préparation,
- soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,
- soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

#### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

**Début de la préparation :**  
(sous réserve d'effectifs suffisants)

4<sup>ème</sup> trimestre 2014

**Durée : 9 jours**

#### Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial
- cadrage et entraînement à l'épreuve orale

Facultatif : possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT.

Inscription préalable obligatoire.



## Directeur d'établissement d'enseignement artistique 2<sup>ème</sup> catégorie

Examen de promotion interne **Spécialité Arts plastiques**  
(sous réserve de modifications de décrets)

### Préparation

#### Conditions d'accès :

Peuvent être inscrits sur une liste d'aptitude, établie au titre de la promotion interne, correspondant à la spécialité dans laquelle ils ont fait acte de candidature et après réussite à un examen professionnel : les professeurs d'enseignement artistique qui, âgés de 40 ans au moins, justifient de plus de 10 années de services effectifs accomplis dans cet emploi.

L'inscription sur la liste d'aptitude ne peut intervenir qu'au vu des attestations établies par le Centre national de la fonction publique territoriale précisant que l'agent a accompli, dans son cadre d'emplois ou emploi d'origine, la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation pour les périodes révolues.

#### Nature des épreuves

1° Une **note de synthèse** à partir d'un dossier proposant, à la réflexion du candidat, une question relative à la gestion administrative et pédagogique d'un établissement d'enseignement des arts plastiques.  
(durée : 3 heures ; coeff 2)

2° Un **entretien avec le jury**, à partir du dossier administratif du candidat, portant sur son expérience professionnelle antérieure et ses motivations pour l'exercice des fonctions auxquelles il postule. (durée : 15 minutes ; coeff 3)

- Centres Départementaux de Gestion  
Pour plus de précisions, voir :  
[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)  
[www.cdg.31.fr](http://www.cdg.31.fr)

#### Test d'orientation : 2 avril 2014

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

#### IMPORTANT

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

- soit une entrée directe en préparation,
- soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,
- soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

#### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

**Début de la préparation :**  
(sous réserve d'effectifs suffisants)

4<sup>ème</sup> trimestre 2014

**Durée : 9 jours**

#### Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial
- cadrage et entraînement à l'épreuve orale

Facultatif : possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT.

Inscription préalable obligatoire.



CNFPT

Délégation Régionale Midi Pyrénées  
Édition du 15 janvier 2014

# FILIERE MEDICO- SOCIALE

## Catégorie A

---

- Puéricultrice

## Catégorie B


---

- Educateur de jeunes enfants

## Catégorie C

---

- Auxiliaire de soins de 1<sup>ère</sup> classe
- ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe

Médico-sociale	
<b>Puéricultrice</b>	Les Préparations aux concours et examens prof. peuvent être demandées dans le cadre du D.I.F.P. (informations sur le site <a href="http://www.cnfpt.fr">www.cnfpt.fr</a> )
<b>Concours sur titres: (sous réserve de modifications de décrets)</b>	<b>Préparation</b>
<p><b>Conditions d'accès :</b></p> <p>Sont inscrits sur la liste d'aptitude les candidats déclarés admis à un concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puériculture ou d'un titre ou diplôme délivré par un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et reconnu comme équivalent au diplôme français.</p> <p><b>Nature des épreuves :</b></p> <p><b><u>Epreuve d'admissibilité:</u></b></p> <p><b>Rédaction d'un rapport</b>, à partir d'un dossier portant sur une situation en relation avec les missions du cadre d'emplois concerné, et notamment la déontologie de la profession. (Durée : 3 heures ; coeff : 1)</p> <p><b><u>Epreuve d'admission :</u></b></p> <p><b>Entretien avec le jury</b> permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues au cadre d'emplois concerné. (Durée : 20 minutes ; coeff : 2).</p> <p><b>Structure organisatrice du concours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Centres Départementaux de Gestion</li> </ul> <p>Pour plus de précisions, voir :  <a href="http://www.fncdg.com">www.fncdg.com</a>  <a href="http://www.cdg31.fr">www.cdg31.fr</a></p>	<p><b>Test d'orientation : Néant</b></p> <p><b>Délais d'inscription :</b></p> <p>Du 15 janvier au 28 février 2014</p> <p><b>Début de la préparation :</b> (sous réserve d'effectifs suffisants)</p> <p>4ème trimestre 2014</p> <p><b>Durée : 9 jours</b></p> <p><b>Contenu indicatif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite</li> <li>connaissances fondamentales sur l'environnement territorial</li> <li>cadrage de l'épreuve orale</li> </ul> <p>Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury (uniquement pour les admissibles)</p> <p><b>Facultatif :</b> possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT.  <u>Inscription préalable obligatoire.</u></p> <div style="text-align: center;">  <p>CNFPT Délégation Régionale Midi Pyrénées édition du 15 janvier 2014</p> </div>

## Educateur de jeunes enfants

**Concours sur titres :** (sous réserve de modifications de décrets )

**Préparation**

### Condition d'accès

Sont inscrits sur la liste d'aptitude les candidats déclarés admis à un concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires :

Du diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants.

Pour tout dispositif dérogatoire voir le site du Centre départemental de Gestion.

### Nature des épreuves :

#### Epreuve d'admissibilité:

**Rédaction d'un rapport** établi à partir d'un dossier portant sur une situation en relation avec les missions du cadre d'emplois concerné, et notamment la déontologie de la profession.  
(Durée : 3 heures ; coeff : 1).

#### Epreuve d'admission :

**Entretien avec le jury** permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues au cadre d'emplois concerné  
(Durée : 20 minutes ; coeff. : 2).

### Structure organisatrice du concours

- Centres Départementaux de Gestion

Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

**Test d'orientation : Néant**

### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

### Début de la préparation :

(sous réserve d'effectifs suffisants)

4<sup>ème</sup> trimestre 2014

### Durée : 9 jours

### Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
(uniquement pour les admissibles)



## Auxiliaire de soins de 1<sup>ère</sup> classe

**Concours sur titres :** (sous réserve de modifications de décrets )

**Préparation**

### Condition d'accès

Le concours sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires d'un des titres ou diplômes suivants :

. Pour la spécialité « aide-soignant » - concours ouvert aux candidats titulaires :

- du diplôme d'Etat d'aide-soignant,
- du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant ;
- du diplôme professionnel d'aide-soignant,
- ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-4 du code de la santé publique ;

. Pour la spécialité « aide médico-psychologique » - concours ouvert aux candidats titulaires :

- du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ;

. Pour la spécialité « assistant dentaire » - concours ouvert aux candidats titulaires :

- d'un diplôme ou titre au moins de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles ([www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr)) délivré dans le domaine dentaire.

Ce concours est **également** ouvert aux personnes ayant satisfait à **l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971**, ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.

### Nature des épreuves:

**Entretien avec le jury** permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois concerné (Durée : 15 minutes).

### Structure organisatrice du concours

- Centres Départementaux de Gestion

Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)  
[www.cdq31.fr](http://www.cdq31.fr)

**Test d'orientation : Néant**

### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

### Début de la préparation :

(sous réserve d'effectifs suffisants)

2ème trimestre 2014

### Durée : 6 jours

### Contenu indicatif :

- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial et sur l'hygiène et la sécurité
- méthodologie et entraînement à l'épreuve orale



CNFPT

Délégation Régionale Midi Pyrénées  
Edition du 15 janvier 2014

## ATSEM de 1 ère classe

**Concours externe** : (sous réserve de modifications de décrets )

**Préparation**

### Condition d'accès

Le concours est ouvert, pour 60 % au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance.

Il existe des dispositions dérogatoires (voir CDG).

### Nature des épreuves :

#### Epreuve d'admissibilité :

**Réponse à 20 questions à choix multiple** portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions. (durée : 45 minutes ; coeff 1).

#### Epreuve d'admission :

**Entretien** permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions. (durée : 15 minutes ; coeff. 2)

### Structure organisatrice du concours

- Centres Départementaux de Gestion
- Pour plus de précisions, voir :  
[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)  
[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

### Test d'orientation : 01 avril 2014

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

#### IMPORTANT

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

- soit une entrée directe en préparation,
- soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,
- soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

### Début de la préparation :

(sous réserve d'effectifs suffisants)

2ème trimestre 2014

### Durée : 7 jours

### Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial et sur l'hygiène et la sécurité
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
*(uniquement pour les admissibles)*



## ATSEM de 1ère classe

**Concours interne** : (sous réserve de modifications de décrets )

**Préparation**

### Condition d'accès

Le concours est ouvert, pour 30 % au moins des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

### Nature des épreuves :

**Entretien** débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel.

Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles. (Durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coeff. 2).

### Structure organisatrice du concours

- Centres Départementaux de Gestion

Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

**Test d'orientation : Néant**

### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

### Début de la préparation :

(sous réserve d'effectifs suffisants)

2ème trimestre 2014

### Durée : 6 jours

### Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement à l'épreuve orale
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial et sur l'hygiène et la sécurité



CNFPT

Délégation Régionale Midi Pyrénées  
Édition du 15 janvier 2014

## ATSEM de 1ère classe

**3<sup>ème</sup> concours** : (sous réserve de modifications de décrets)

### Préparation

#### Condition d'accès

Il est ouvert pour 10 % au plus sans être inférieur à 5 % des postes à pourvoir, aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de 4 ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies auprès de jeunes enfants, soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association.

#### Nature des épreuves :

#### Epreuve d'admissibilité :

**Série de 3 à 5 questions** à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions. (Durée : 2 heures ; coeff. 1).

#### Epreuve d'admission :

**Entretien** débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel.

Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles. (Durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coeff. 2).

#### Structure organisatrice du concours

- Centres Départementaux de Gestion

Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

[www.cdq31.fr](http://www.cdq31.fr)

#### Test d'orientation : 01 avril 2014

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

#### IMPORTANT

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

-soit une entrée directe en préparation,

-soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,

-soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

#### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

#### Début de la préparation :

(sous réserve d'effectifs suffisants)

2ème trimestre 2014

#### Durée : 8 jours

#### Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial et sur l'hygiène et la sécurité
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
(uniquement pour les admissibles)



CNFPT

Délégation Régionale Midi Pyrénées  
Édition du 15 janvier 2014

# FILIERE TECHNIQUE

## Catégorie A

---

- Ingénieur

## Catégorie B

---

- Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe

## Catégorie C


---

- Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe


## Ingénieur territorial

Concours externe (sous réserve de modifications de décrets)	Préparation
<p><b>Conditions d'accès :</b> Ouvert aux candidats titulaires : - d'un diplôme d'ingénieur habilité par l'Etat après avis de la Commission des titres d'ingénieurs selon les modalités prévues aux articles L. 642-1 à L. 642-4 du code de l'éducation susvisé, - ou d'un diplôme d'architecte délivré en application de la loi du 3 janvier 1977, ou d'un diplôme de géomètre expert délivré par l'Etat, - ou d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, en lien avec l'une des cinq spécialités du concours et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique.</p> <p><b>Nature des épreuves :</b> <b>Epreuve d'admissibilité</b> A partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, rédaction d'une note tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités ouvertes au concours et choisie par le candidat lors de son inscription. (Durée : 5 heures ; coeff 5)</p> <p><b>Epreuve d'admission</b> <b>Entretien</b> permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur. (Durée totale de l'entretien : 40 minutes ; réparties en 15 à 20 minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coeff : 5)</p> <p><b>Epreuve d'admission facultative :</b> Une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère peut être choisie par le candidat au moment de son inscription. Elle consiste en la traduction, sans dictionnaire, suivie d'une conversation, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes: allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe. (Préparation : 30 minutes ; durée : 15 minutes ; coeff 1). Les points excédant la note 10 à l'épreuve facultative s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement pour l'admission.</p> <p><b>Structure organisatrice de l'examen</b> • Centres Départementaux de Gestion Pour plus de précisions, voir : <a href="http://www.fncdg.com">www.fncdg.com</a> <a href="http://www.cdg31.fr">www.cdg31.fr</a></p>	<p><b>Test d'orientation : 02 avril 2014</b></p> <p>L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.</p> <p><b>IMPORTANT</b></p> <p>En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-soit une entrée directe en préparation,</li> <li>-soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,</li> <li>-soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.</li> </ul> <p><b>. Délais d'inscription :</b></p> <p>Du 15 janvier au 28 février 2014</p> <p><b>Début de la préparation :</b> (sous réserve d'effectifs suffisants)</p> <p>1er trimestre 2015</p> <p><b>Durée : 11 jours</b></p> <p><b>Contenu indicatif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite</li> <li>• connaissances fondamentales sur l'environnement territorial</li> <li>• cadrage de l'épreuve orale</li> </ul> <p>Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury (uniquement pour les admissibles)</p> <p><b>Facultatif :</b> possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT. <b>Inscription préalable obligatoire.</b></p> <div style="text-align: center;">  <p>CNFPT Délégation Régionale Midi Pyrénées Édition du 15 janvier 2014</p> </div>

**Technicien principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe**

Examen d'avancement de grade (sous réserve de modifications de décrets)	Préparation	
<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins deux ans dans le 5<sup>ème</sup> échelon dans le grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p> <p><b>Nature des épreuves</b></p> <p><b><u>Epreuve d'admissibilité</u></b></p> <p><b>La rédaction d'un rapport technique</b> portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coeff. 1).</p> <p><b><u>Epreuve d'admission</u></b></p> <p><b>Un entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coeff. 2)</p> <p><b><u>Spécialités :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiments, génie civil ;</li> <li>- Réseaux, voirie et infrastructures ;</li> <li>- Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration ;</li> <li>- Aménagement urbain et développement durable ;</li> <li>- Déplacements, transports ;</li> <li>- Espaces verts et naturels ;</li> <li>- Ingénierie, informatique et systèmes d'information ;</li> <li>- Services et intervention techniques ;</li> <li>- Métiers du spectacle</li> <li>- Artisanat et métiers d'art.</li> </ul> <p><b>Structure organisatrice de l'examen</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centres Départementaux de Gestion</li> </ul> <p>Pour plus de précisions, voir :  <a href="http://www.fncdq.com">www.fncdq.com</a>  <a href="http://www.cdg31.fr">www.cdg31.fr</a></p>	<p><b>Test d'orientation : 31 mars 2014</b></p> <p>L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.</p> <p><b>IMPORTANT</b></p> <p>En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-soit une entrée directe en préparation,</li> <li>-soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,</li> <li>-soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.</li> </ul>	<p><b>. Délais d'inscription :</b></p> <p>Du 15 janvier au 28 février 2014</p> <p><b>Début de la préparation :</b> (sous réserve d'effectifs suffisants)</p> <p>4ème trimestre 2014</p> <p><b>Durée : 11 jours</b></p> <p><b>Contenu indicatif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite</li> <li>• connaissances fondamentales sur l'environnement territorial</li> <li>• cadrage de l'épreuve orale</li> </ul> <p>Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury (uniquement pour les admissibles)</p> <p><b><u>Facultatif :</u></b> possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT.  <b><u>Inscription préalable obligatoire.</u></b></p> <div style="text-align: center;">  <p>CNFPT Délégation Régionale Midi Pyrénées Édition du 15 janvier 2014</p> </div>

## Technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe

Examen d'avancement de grade (sous réserve de modifications de décrets)	Préparation	
<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4<sup>ème</sup> échelon du <b>grade de technicien territorial</b> et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p> <p><b>Nature des épreuves</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Epreuve écrite</b></li> </ul> <p><b>Rédaction d'un rapport technique</b> portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 h ; coef. 1).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Epreuve orale</b></li> </ul> <p><b>Entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions techniques notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coef. 1).</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiments, génie civil ;</li> <li>- Réseaux, voirie et infrastructures ;</li> <li>- Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration ;</li> <li>- Aménagement urbain et développement durable ;</li> <li>- Déplacements, transports ;</li> <li>- Espaces verts et naturels ;</li> <li>- Ingénierie, informatique et systèmes d'information ;</li> <li>- Services et intervention techniques ;</li> <li>- Métiers du spectacle ;</li> <li>- Artisanat et métiers d'art.</li> </ul> <p><b>Structure organisatrice de l'examen</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centres Départementaux de Gestion</li> </ul> <p>Pour plus de précisions, voir :  <a href="http://www.fncdg.com">www.fncdg.com</a>  <a href="http://www.cd31.fr">www.cd31.fr</a></p>	<p><b>Test d'orientation : 31 mars 2014</b></p> <p>L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.</p> <p><b>IMPORTANT</b></p> <p>En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-soit une entrée directe en préparation,</li> <li>-soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,</li> <li>-soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.</li> </ul>	<p><b>Délais d'inscription :</b></p> <p>Du 15 janvier au 28 février 2014</p> <p><b>Début de la préparation :</b> (sous réserve d'effectifs suffisants)</p> <p>4<sup>ème</sup> trimestre 2014</p> <p><b>Durée : 11 jours</b></p> <p><b>Contenu indicatif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite</li> <li>• connaissances fondamentales sur l'environnement territorial</li> <li>• cadrage de l'épreuve orale</li> </ul> <p>Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury (uniquement pour les admissibles)</p> <p><b>Facultatif :</b> possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT.  <b>Inscription préalable obligatoire.</b></p> <div style="text-align: center;">  <p>CNFPT Délégation Régionale Midi Pyrénées Édition du 15 janvier 2014</p> </div>

Technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe

Les Préparations aux concours et examens prof. peuvent être demandées dans le cadre du D.I.F.P. (informations sur le site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr))

## Examen de promotion interne (sous réserve de modifications de décrets)

## Préparation

## Conditions d'accès

1°- fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.

2°- fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ou d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.

3°- fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ou d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.

## Nature des épreuves

Epreuve d'admissibilité :

**Rédaction d'un rapport technique** portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de **propositions opérationnelles**.  
(durée : 3 heures ; coeff. 1).

Epreuve d'admission :

Un **entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois.  
(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coeff.2).

Spécialités :

- Bâtiments, génie civil ;
- Réseaux, voirie et infrastructures ;
- Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration ;
- Aménagement urbain et développement durable ;
- Déplacements, transports ;
- Espaces verts et naturels ;
- Ingénierie, informatique et systèmes d'information ;
- Services et intervention techniques ;
- Métiers du spectacle ;
- Artisanat et métiers d'art.

## Structure organisatrice de l'examen

- Centres Départementaux de Gestion

Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

## Test d'orientation : 31 mars 2014

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

## IMPORTANT

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

-soit une entrée directe en préparation,

-soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,

-soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

## Préparation à l'examen

## . Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

## Début de la préparation :

(sous réserve d'effectifs suffisants)

4<sup>ème</sup> trimestre 2014

## Durée : 11 jours

## Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de

conversation avec le jury

(uniquement pour les admissibles)

Facultatif : possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT.


Inscription préalable obligatoire.



CNFPT

Délégation Régionale Midi Pyrénées  
Edition du 15 janvier 2014

**Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe**

Concours externe (sous réserve de modifications de décrets)	Préparation	
<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Ouvert pour 40% au moins des postes mis aux concours, aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenue dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt. Les candidats au concours choisissent au moment de l'inscription la spécialité, parmi celles ouvertes au concours (liste complète ci-jointe) ainsi que l'option. (Il existe des dispositions dérogatoires).</p> <p><b>Nature des épreuves</b></p> <p><b><u>Epreuve d'admissibilité :</u></b></p> <p>Elle consiste en la vérification au moyen d'une <b>série de questions à réponses courtes</b> ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la <b>spécialité</b> au titre de laquelle il concourt (durée : 1 heure ; coeff. 2),</p> <p><b><u>Epreuves d'admission :</u></b></p> <p>Un <b>entretien dans l'option</b> choisie par le candidat lors de son inscription au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les aptitudes et les connaissances du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (durée : 15 minutes ; coeff. 3)</p> <p><b>Une interrogation orale</b> destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part en matière d'hygiène et de sécurité, et d'autre part de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (durée 15 minutes ; coeff. 2).</p> <p><b><u>Spécialités</u></b></p> <p>1- "BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS" 2- "ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS" 3- "MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE" 4- "RESTAURATION" 5- "ENVIRONNEMENT, HYGIENE" 6- "COMMUNICATION, SPECTACLE" 7- "LOGISTIQUE, SECURITE" 8- "ARTISANAT D'ART" 9- "CONDUITE DE VEHICULE"</p> <p><b>Structure organisatrice du concours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Centres Départementaux de Gestion</li> </ul> <p>Pour plus de précisions, voir : <a href="http://www.fncdg.com">www.fncdg.com</a> <a href="http://www.cdg31.fr">www.cdg31.fr</a></p>	<p><b>Test d'orientation : 01 avril 2014</b></p> <p>L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.</p> <p><b>IMPORTANT</b></p> <p>En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-soit une entrée directe en préparation,</li> <li>-soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,</li> <li>-soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.</li> </ul>	<p><b>Délais d'inscription :</b></p> <p>Du 15 janvier au 28 février 2014</p> <p><b>Début de la préparation :</b> (sous réserve d'effectifs suffisants)</p> <p>3ème trimestre 2015</p> <p><b>Durée : 11 jours</b></p> <p><b>Contenu indicatif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite</li> <li>connaissances fondamentales sur l'environnement territorial et sur l'hygiène et la sécurité</li> <li>cadrage de la seconde épreuve d'admission</li> </ul> <p>Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury (uniquement pour les admissibles)</p> <p><u>Facultatif</u> : possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT. <u>Inscription préalable obligatoire.</u></p> <div style="text-align: right;">         CNFPT        Délégation Régionale Midi Pyrénées        Édition du 15 janvier 2014     </div>

## LISTE DES OPTIONS ADJOINT TECHNIQUE 1° CLASSE

### 1- Spécialité « bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers »

#### Options :

1. Plâtrier ;
2. Peintre, poseur de revêtements muraux ;
3. Vitrier, miroitier ;
4. Poseur de revêtement de sols, carreleur ;
5. Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur) ;
6. Installation, entretien et maintenance « froid et climatisation » ;
7. Menuisier ;
8. Ebéniste ;
9. Charpentier ;
10. Menuisier en aluminium et produits de synthèse ;
11. Maçon, ouvrier du béton ;
12. Couvreur-zingueur ;
13. Monteur en structures métalliques ;
14. Ouvrier de l'étanchéité et isolation ;
15. Ouvrier en VRD ;
16. Paveur ;
17. Agent d'exploitation de la voirie publique ;
18. Ouvrier d'entretien des équipements sportifs ;
19. Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) ;
20. Dessinateur ;
21. Mécanicien tourneur-fraiseur ;
22. Métallier, soudeur ;
23. Serrurier, ferronnier.

### 2- Spécialité « espaces naturels, espaces verts »

#### Options :

1. Productions de plantes : pépinières et plantes à massif ; floriculture ;
2. Bûcheron, élagueur ;
3. Soins apportés aux animaux ;
4. Employé polyvalent des espaces verts et naturels.

### 3- Spécialité « mécanique, électromécanique »

#### Options :

1. Mécanicien hydraulique ;
2. Electrotechnicien, électromécanicien ;
3. Electronicien (maintenance de matériel électronique) ;
4. Installation et maintenance des équipements électriques.

### 4- Spécialité « restauration »

#### Options :

1. Cuisinier ;
2. Pâtissier ;
3. Boucher, Charcutier ;
4. Opérateur transformateur de viandes ;
5. Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (Hygiène et sécurité alimentaire)

### 5- Spécialité « environnement, hygiène »

#### Options :

1. Propreté urbaine, collecte des déchets ;
2. Qualité de l'eau ;
3. Maintenances des installations médico-techniques ;
4. Entretien des piscines ;
5. Entretien des patinoires ;
6. Hygiène et entretien des locaux et espaces publics ;
7. Maintenance des équipements agroalimentaires ;
8. Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration ;
9. Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur) ;
10. Agent d'assainissement ;
11. Opérateur d'entretien des articles textiles.

## **6 – Spécialité « communication, spectacle »**

### **Options :**

1. Assistant maquettiste ;
2. Conducteur de machines d'impression ;
3. Monteur de film offset ;
4. Compositeur-typographe ;
5. Opérateur PAO ;
6. Relieur-brocheur ;
7. Agent polyvalent du spectacle ;
8. Assistant son ;
9. Eclairagiste ;
10. Projectionniste ;
11. Photographe.

## **7 – Spécialité « logistique et sécurité »**

### **Options :**

1. Magasinier ;
2. Monteur, levageur, cariste ;
3. Maintenance bureautique ;
4. Surveillance, télésurveillance, gardiennage.

## **8 – Spécialité « artisanat d'art »**

### **Options :**

1. Relieur, doreur ;
2. Tapissier d'ameublement, garnisseur ;
3. Couturier, tailleur ;
4. Tailleur de pierre ;
5. Cordonnier, sellier.

## **9 – Spécialité « conduite de véhicule »**

### **Options :**

1. Conduite de véhicules poids lourds ;
2. Conduite de véhicules de transports en commun ;
3. Conduite d'engins de travaux publics ;
4. Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers) ;
5. Mécanicien des véhicules à moteur Diesel ;
6. Mécanicien des véhicules à moteur à essence ;
7. Mécanicien des véhicules à moteur GPL ou à moteur hybride ;
8. Réparateur en carrosserie (carrossier, peintre).



## LISTE DES OPTIONS ADJOINT TECHNIQUE 1° CLASSE

### 1- Spécialité « bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers »

#### Options :

1. Plâtrier ;
2. Peintre, poseur de revêtements muraux ;
3. Vitrier, miroitier ;
4. Poseur de revêtement de sols, carreleur ;
5. Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur) ;
6. Installation, entretien et maintenance « froid et climatisation » ;
7. Menuisier ;
8. Ebéniste ;
9. Charpentier ;
10. Menuisier en aluminium et produits de synthèse ;
11. Maçon, ouvrier du béton ;
12. Couvreur-zingueur ;
13. Monteur en structures métalliques ;
14. Ouvrier de l'étanchéité et isolation ;
15. Ouvrier en VRD ;
16. Paveur ;
17. Agent d'exploitation de la voirie publique ;
18. Ouvrier d'entretien des équipements sportifs ;
19. Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) ;
20. Dessinateur ;
21. Mécanicien tourneur-fraiseur ;
22. Métallier, soudeur ;
23. Serrurier, ferronnier.

### 2- Spécialité « espaces naturels, espaces verts »

#### Options :

1. Productions de plantes : pépinières et plantes à massif ; floriculture ;
2. Bûcheron, élagueur ;
3. Soins apportés aux animaux ;
4. Employé polyvalent des espaces verts et naturels.

### 3- Spécialité « mécanique, électromécanique »

#### Options :

1. Mécanicien hydraulique ;
2. Electrotechnicien, électromécanicien ;
3. Electronicien (maintenance de matériel électronique) ;
4. Installation et maintenance des équipements électriques.

### 4- Spécialité « restauration »

#### Options :

1. Cuisinier ;
2. Pâtissier ;
3. Boucher, Charcutier ;
4. Opérateur transformateur de viandes ;
5. Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)

### 5- Spécialité « environnement, hygiène »

#### Options :

1. Propreté urbaine, collecte des déchets ;
2. Qualité de l'eau ;
3. Maintenances des installations médico-techniques ;
4. Entretien des piscines ;
5. Entretien des patinoires ;
6. Hygiène et entretien des locaux et espaces publics ;
7. Maintenance des équipements agroalimentaires ;
8. Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration ;
9. Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur) ;
10. Agent d'assainissement ;
11. Opérateur d'entretien des articles textiles.

## **6 – Spécialité « communication, spectacle »**

### **Options :**

1. Assistant maquettiste ;
2. Conducteur de machines d'impression ;
3. Monteur de film offset ;
4. Compositeur-typographe ;
5. Opérateur PAO ;
6. Relieur-brocheur ;
7. Agent polyvalent du spectacle ;
8. Assistant son ;
9. Eclairagiste ;
10. Projectionniste ;
11. Photographe.

## **7 – Spécialité « logistique et sécurité »**

### **Options :**

1. Magasinier ;
2. Monteur, levageur, cariste ;
3. Maintenance bureautique ;
4. Surveillance, télésurveillance, gardiennage.

## **8 – Spécialité « artisanat d'art »**

### **Options :**

1. Relieur, doreur ;
2. Tapissier d'ameublement, garnisseur ;
3. Couturier, tailleur ;
4. Tailleur de pierre ;
5. Cordonnier, sellier.

## **9 – Spécialité « conduite de véhicule »**

### **Options :**

1. Conduite de véhicules poids lourds ;
2. Conduite de véhicules de transports en commun ;
3. Conduite d'engins de travaux publics ;
4. Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers) ;
5. Mécanicien des véhicules à moteur Diesel ;
6. Mécanicien des véhicules à moteur à essence ;
7. Mécanicien des véhicules à moteur GPL ou à moteur hybride ; Réparateur en carrosserie (carrossier, peintre).

## Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

3<sup>ème</sup> concours (sous réserve de modifications de décrets)

Préparation

### Conditions d'accès

Ouvert pour 20% au plus des postes mis aux concours, aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice soit d'activités professionnelles correspondant à des activités techniques d'exécution, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

### Nature des épreuves

#### Epreuve d'admissibilité :

Elle consiste en la vérification au moyen d'une **série de questions à réponses courtes** ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la **spécialité** au titre de laquelle il concourt (durée : 1 heure ; coeff 2),

#### Epreuves d'admission :

- Une **épreuve pratique dans l'option** choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette **option** implique de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à 1 heure ni excéder 4 heures (coeff 3).

- Un **entretien** débutant par un exposé par le candidat sur son expérience et sa motivation et consistant ensuite en des questions visant à permettre d'apprécier les connaissances et aptitudes ainsi que les motivations du candidat à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 15 minutes ; coeff 3).

### Spécialités

- 1- "BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS"
- 2- "ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS"
- 3- "MECANIQUE, ELECTROMECANIQUE"
- 4- "RESTAURATION" 5-
- "ENVIRONNEMENT, HYGIENE"
- 6- "COMMUNICATION, SPECTACLE"
- 7- "LOGISTIQUE, SECURITE"
- 8- "ARTISANAT D'ART"
- 9- "CONDUITE DE VEHICULE"

### Structure organisatrice du concours

- Centres Départementaux de Gestion
- Pour plus de précisions, voir :
- [www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)
- [www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

### Test d'orientation : 01 avril 2014

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

#### IMPORTANT

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

- soit une entrée directe en préparation,
- soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,
- soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

### Délais d'inscription :

Du 15 janvier au 28 février 2014

### Début de la préparation :

(sous réserve d'effectifs suffisants)

3<sup>ème</sup> trimestre 2015

### Durée : 11 jours

### Contenu indicatif :

- méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial et sur l'hygiène et la sécurité
- cadrage de la seconde épreuve d'admission

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury  
(uniquement pour les admissibles)

Facultatif : possibilité d'assister à des conférences, le mercredi, portant sur les grands thèmes transversaux aux divers concours de la FPT.

Inscription préalable obligatoire.



CNFPT  
Délégation Régionale Midi Pyrénées  
Édition du 15 janvier 2014

## LISTE DES OPTIONS ADJOINT TECHNIQUE 1° CLASSE

### 1- Spécialité « bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers »

#### Options :

1. Plâtrier ;
2. Peintre, poseur de revêtements muraux ;
3. Vitrier, miroitier ;
4. Poseur de revêtement de sols, carreleur ;
5. Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur) ;
6. Installation, entretien et maintenance « froid et climatisation » ;
7. Menuisier ;
8. Ebéniste ;
9. Charpentier ;
10. Menuisier en aluminium et produits de synthèse ;
11. Maçon, ouvrier du béton ;
12. Couvreur-zingueur ;
13. Monteur en structures métalliques ;
14. Ouvrier de l'étanchéité et isolation ;
15. Ouvrier en VRD ;
16. Pavéur ;
17. Agent d'exploitation de la voirie publique ;
18. Ouvrier d'entretien des équipements sportifs ;
19. Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) ;
20. Dessinateur ;
21. Mécanicien tourneur-fraiseur ;
22. Métallier, soudeur ;
23. Serrurier, ferronnier.

### 2- Spécialité « espaces naturels, espaces verts »

#### Options :

1. Productions de plantes : pépinières et plantes à massif ; floriculture ;
2. Bûcheron, élagueur ;
3. Soins apportés aux animaux ;
4. Employé polyvalent des espaces verts et naturels.

### 3- Spécialité « mécanique, électromécanique »

#### Options :

1. Mécanicien hydraulique ;
2. Electrotechnicien, électromécanicien ;
3. Electronicien (maintenance de matériel électronique) ;
4. Installation et maintenance des équipements électriques.

### 4- Spécialité « restauration »

#### Options :

1. Cuisinier ;
2. Pâtissier ;
3. Boucher, Charcutier ;
4. Opérateur transformateur de viandes ;
5. Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)

### 5- Spécialité « environnement, hygiène »

#### Options :

1. Propreté urbaine, collecte des déchets ;
2. Qualité de l'eau ;
3. Maintenances des installations médico-techniques ;
4. Entretien des piscines ;
5. Entretien des patinoires ;
6. Hygiène et entretien des locaux et espaces publics ;
7. Maintenance des équipements agroalimentaires ;
8. Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration ;
9. Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur) ;
10. Agent d'assainissement ;
11. Opérateur d'entretien des articles textiles.

## **6 – Spécialité « communication, spectacle »**

### **Options :**

1. Assistant maquettiste ;
2. Conducteur de machines d'impression ;
3. Monteur de film offset ;
4. Compositeur-typographe ;
5. Opérateur PAO ;
6. Relieur-brocheur ;
7. Agent polyvalent du spectacle ;
8. Assistant son ;
9. Eclairagiste ;
10. Projectionniste ;
11. Photographe.

## **7 – Spécialité « logistique et sécurité »**

### **Options :**

1. Magasinier ;
2. Monteur, levageur, cariste ;
3. Maintenance bureautique ;
4. Surveillance, télésurveillance, gardiennage.

## **8 – Spécialité « artisanat d'art »**

### **Options :**

1. Relieur, doreur ;
2. Tapissier d'ameublement, garnisseur ;
3. Couturier, tailleur ;
4. Tailleur de pierre ;
5. Cordonnier, sellier.

## **9 – Spécialité « conduite de véhicule »**

### **Options :**

1. Conduite de véhicules poids lourds ;
2. Conduite de véhicules de transports en commun ;
3. Conduite d'engins de travaux publics ;
4. Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers) ;
5. Mécanicien des véhicules à moteur Diesel ;
6. Mécanicien des véhicules à moteur à essence ;
7. Mécanicien des véhicules à moteur GPL ou à moteur hybride ;
8. Réparateur en carrosserie (carrossier, peintre).

**Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe**

Les Préparations aux concours et examens prof. peuvent être demandées dans le cadre du D.I.F.P. (informations sur le site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr))

**Examen d'avancement de grade (sous réserve de modifications de décrets)****Préparation****Conditions d'accès**

L'examen est ouvert aux adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade. Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription sur le tableau d'avancement.

**Nature des épreuves****Epreuves écrite:**

Portant sur la **spécialité** choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, **en trois à cinq questions** appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat. (durée : 1 heure30 ; coeff 2).

**Epreuves pratique :**

Dans l'**option** choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la **spécialité** considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une **mise en situation** consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité. (durée : de 1h à 4h ; coeff 3)

**Spécialités**

- 1- "BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS"
- 2- "ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS".
- 3- "MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE".
- 4- "RESTAURATION".
- 5- "ENVIRONNEMENT, HYGIENE".
- 6- "COMMUNICATION, SPECTACLE".
- 7- "LOGISTIQUE, SECURITE".
- 8- "ARTISANAT D'ART"
- 9- "CONDUITE DE VEHICULE"

**Structure organisatrice de l'examen**

- Centres Départementaux de Gestion

Pour plus de précisions, voir :

[www.fncdq.com](http://www.fncdq.com)  
[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

**Test d'orientation : 01 avril 2014**

L'objectif et le contenu du test sont consultables dans la plaquette de présentation des préparations concours/examens.

**IMPORTANT**

En fonction des résultats obtenus au test, il sera proposé à l'agent :

-soit une entrée directe en préparation,

-soit une orientation vers une formation tremplin préalable à son entrée en préparation,

-soit une réorientation si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

**Délais d'inscription :**

Du 15 janvier au 28 février 2014

**Début de la préparation :**

(sous réserve d'effectif suffisant)

3<sup>ème</sup> trimestre 2015

**Durée : 11 jours****Contenu indicatif :**

- méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite
- connaissances fondamentales sur l'environnement territorial et sur l'hygiène et la sécurité
- cadrage de l'épreuve orale

Entraînement à l'épreuve de conversation avec le jury

(uniquement pour les admissibles)



CNFPT

Délégation Régionale Midi Pyrénées  
Édition du 15 janvier 2014

## **1-SPECIALITE "BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS"**

### OPTIONS :

- plâtrier
- peintre, poseur de revêtements muraux
- vitrier, miroitier
- poseur de revêtements de sol, carreleur
- installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur)
- installation, entretien et maintenance "froid et climatisation"
- menuisier
- ébéniste
- charpentier
- menuisier en aluminium et produits de synthèse
- maçon, ouvrier du béton
- couvreur-zingueur
- monteur en structures métalliques
- ouvrier de l'étanchéité et isolation
- ouvrier en VRD,
- paveur
- agents d'exploitation de la voirie publique
- ouvrier d'entretien des équipements sportifs
- maintenance des bâtiments (agent polyvalent)
- dessinateur
- mécanicien tourneur fraiseur
- métallier, soudeur
- serrurier, ferronnier.

## **2-SPECIALITE "ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS"**

### OPTIONS :

- productions de plantes : pépinières et plantes à massif, floriculture
- bûcheron, élagueur
- soins apportés aux animaux
- employé polyvalent des espaces verts et naturels

## **3- SPECIALITE "MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE"**

### OPTIONS :

- mécanicien hydraulique
- électrotechnicien, électromécanicien
- électronicien (maintenance de matériel électronique)
- Installation et maintenance des équipements électriques

## **4-SPECIALITE "RESTAURATION"**

### OPTIONS :

- cuisinier
- pâtissier
- boucher, charcutier
- opérateur transformateur de viandes
- restauration collective : liaison chaude, liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)

## **5-SPECIALITE "ENVIRONNEMENT, HYGIENE"**

### OPTIONS :

- propreté urbaine, collecte des déchets
- qualité de l'eau
- maintenances des installations médico-techniques
- entretien des piscines
- entretien des patinoires
- hygiène et entretien des locaux et espaces publics
- maintenance des équipements agroalimentaires
- maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration
- opérations mortuaires (fossoyeur, porteur)
- agent d'assainissement
- opérateur d'entretien des articles textiles

## **6-SPECIALITE "COMMUNICATION, SPECTACLE"**

### OPTIONS :

- assistant maquettiste
- conducteur de machines d'impression
- monteur de film offset
- compositeur-typographe
- opérateur PAO
- relieur-brocheur
- agent polyvalent du spectacle
- assistant son
- éclairagiste
- projectionniste
- photographe

## **7-SPECIALITE "LOGISTIQUE, SECURITE"**

### OPTIONS :

- magasinier
- monteur, levageur, cariste
- maintenance bureautique
- surveillance, télésurveillance, gardiennage

## **8-SPECIALITE "ARTISANAT D'ART"**

### OPTIONS :

- relieur, doreur
- tapissier d'ameublement, garnisseur
- couturier, tailleur
- tailleur de pierre
- cordonnier, sellier

## **9-SPECIALITE "CONDUITE DE VEHICULES"**

### OPTIONS :

- conduite de véhicules poids lourds
- conduite de véhicules de transports en commun
- conduite d'engins de travaux publics
- conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers)
- mécanicien des véhicules à moteur Diesel
- mécanicien des véhicules à moteur Essence
- mécanicien des véhicules à moteur GPL ou à moteur hybride
- réparateur en carrosserie (carrossier, peintre)



Réservé au C.N.F.P.T.

Pièces à joindre à votre dossier :

- 5 étiquettes autocollantes libellées à vos nom et adresse
- 5 timbres au tarif en vigueur

# Bulletin d'inscription

PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS 2014-2015

## FILIERE ADMINISTRATIVE

### Préparation (cours en présentiel uniquement)

Intitulé : .....

Option (écrit) : .....

♦ **Précisez s'il s'agit d'une préparation au :**  
**(un seul choix possible) :**

Concours externe

Concours interne

3<sup>ème</sup> concours

Examen professionnel

♦ **Avez-vous déjà suivi une préparation :** Oui  Non

Si oui, laquelle : .....

En quelle année : .....

♦ **Votre demande d'inscription est-elle faite dans le cadre du Droit individuel à la formation professionnelle ?**  oui..  non

\* Vous pouvez consulter la fiche concernant la préparation choisie : [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) Rubrique SE FORMER /Préparer un concours.

### Agent

Mme  Mr  Nom d'usage : .....

Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : ..... Code Postal : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Personnel : ..... Portable.....

Diplôme le plus élevé : .....

Grade : .....

Date d'entrée dans la F.P.T. : .....

Titulaire

Contractuel de droit public

Contractuel de droit privé

Emploi d'avenir

Autres  précisez le type de contrat :



Si votre participation nécessite d'éventuels besoins d'adaptation, merci de nous contacter rapidement.

**IMPORTANT : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen correspondant.**

### Collectivité

Nom de la collectivité : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

du service D.R.H. / Formation : ..... N° Fax : .....

..... E-Mail : .....

**Attention vous devez impérativement transmettre ce bulletin à votre service formation pour visa définitif.**

**Merci de rappeler vos :**

Nom : ..... Prénom : .....

Préparation souhaitée : .....

**Si la demande d'inscription est faite dans le cadre du DIFP\* (Droit Individuel à la Formation Professionnelle), merci de bien vouloir compléter les rubriques ci-dessous pour que ce bulletin ait valeur de convention entre l'agent territorial et son employeur.**

Nombres d'heures capitalisées par l'agent avant l'action : .....heures

Nombres d'heures DIFP mobilisées pour l'action : .....heures

Le cas échéant nombres d'heures demandées par anticipation du droit : .....heures

Le cas échéant nombres d'heures devant être réalisées et indemnisées hors temps de travail : .....heures

La demande actuelle d'utilisation du DIFP pour cette action :

- est la première  
 fait suite à un premier refus de la part de la collectivité.

\*Consulter le site internet du CNFPT [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)**Participation financière éventuelle :**

En fonction du type de formation (Tremplin) et/ou du statut du stagiaire, une participation financière sera due selon le barème en vigueur.

A l'issue des tests, un bulletin d'inscription simplifié (payant) sera adressé à la collectivité. L'inscription définitive du stagiaire concerné par le cycle de formation sera effective dès lors que la collectivité aura retourné le bulletin d'inscription (payant) au CNFPT.

Barème de la participation financière des collectivités par journée de formation	AGENTS DE LA FPT	AUTRES SALARIES DANS LA COLLECTIVITE	
	(Titulaires, stagiaires, CDI de droit public, CDD de droit public, agents MDPH, Contrats emploi d'avenir)	Salariés sous contrats aidés	Salariés de droit privé
<b>Toutes préparations</b>	-	<b>60 €</b>	<b>150 €</b>
<b>Tremplin</b>			
Pour les préparations aux concours et examens catégorie C à compter du 11ème jour de préparation	50 €	60 €	150 €
Pour les préparations aux concours et examens catégories A et B	50 €	60 €	150 €

**Par la présente, l'agent et l'autorité territoriale confirment leur accord sur le choix et les modalités de l'action de formation.**

LE MAIRE OU LE PRESIDENT
(signature et cachet)

LE CHEF DE SERVICE
Nom : _____
(signature)

L'AGENT
(date et signature)

**DOSSIER D'INSCRIPTION A ADRESSER AU PLUS TARD le VENDREDI 28 FEVRIER 2014**  
**au C.N.F.P.T. MIDI PYRENEES**  
**(Toulouse ou Antenne Départementale où l'agent souhaite préparer le concours ou l'examen)**



Réservé au C.N.F.P.T.

Pièces à joindre à votre dossier :

- 5 étiquettes autocollantes libellées à vos nom et adresse
- 5 timbres au tarif en vigueur

# Bulletin d'inscription

PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS 2014-2015

## INTERFILIERE

### **Préparation \***

Intitulé : .....

Option (écrit) : .....

♦ **Précisez s'il s'agit d'une préparation au :**  
**(un seul choix possible) :**

Concours externe

Concours interne

3<sup>ème</sup> concours

Examen professionnel

♦ **Avez-vous déjà suivi une préparation :** Oui  Non

Si oui, laquelle : .....

En quelle année : .....

♦ **Votre demande d'inscription est-elle faite dans le cadre du Droit individuel à la formation professionnelle ?**  oui..  non

\* Vous pouvez consulter la fiche concernant la préparation choisie : [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) Rubrique SE FORMER /Préparer un concours.

### **Agent**

Mme  Mr  Nom d'usage : .....

Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : ..... Code Postal : .....

Adresse personnelle : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Personnel  Portable

Diplôme le plus élevé : .....

Grade : .....

Date d'entrée dans la F.P.T. : .....

Titulaire

Contractuel de droit public

Contractuel de droit privé  Emploi d'avenir

Autres  précisez le type de contrat :



Si votre participation nécessite d'éventuels besoins d'adaptation, merci de nous contacter rapidement.

**IMPORTANT : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen correspondant.**

### **Collectivité**

Nom de la collectivité : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

du service D.R.H. / Formation : ..... N° Fax : .....

..... E-Mail : .....

**Attention vous devez impérativement transmettre ce bulletin à votre service formation pour visa définitif.**

**Merci de rappeler vos :**

Nom : ..... Prénom : .....

Préparation souhaitée : .....

**Si la demande d'inscription est faite dans le cadre du DIFP\* (Droit Individuel à la Formation Professionnelle), merci de bien vouloir compléter les rubriques ci-dessous pour que ce bulletin ait valeur de convention entre l'agent territorial et son employeur.**

Nombres d'heures capitalisées par l'agent avant l'action : .....heures

Nombres d'heures DIFP mobilisées pour l'action : .....heures

Le cas échéant nombres d'heures demandées par anticipation du droit : .....heures

Le cas échéant nombres d'heures devant être réalisées et indemnisées hors temps de travail : .....heures

La demande actuelle d'utilisation du DIFP pour cette action :

- est la première  
 fait suite à un premier refus de la part de la collectivité.

\*Consulter le site internet du CNFPT [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)**Participation financière éventuelle :**

En fonction du type de formation (Tremplin) et/ou du statut du stagiaire, une participation financière sera due selon le barème en vigueur.

A l'issue des tests, un bulletin d'inscription simplifié (payant) sera adressé à la collectivité. L'inscription définitive du stagiaire concerné par le cycle de formation sera effective dès lors que la collectivité aura retourné le bulletin d'inscription (payant) au CNFPT.

Barème de la participation financière des collectivités par journée de formation	AGENTS DE LA FPT	AUTRES SALARIES DANS LA COLLECTIVITE	
	(Titulaires, stagiaires, CDI de droit public, CDD de droit public, agents MDPH, Contrats emploi d'avenir)	Salariés sous contrats aidés	Salariés de droit privé
<b>Toutes préparations</b>	-	<b>60 €</b>	<b>150 €</b>
<b>Tremplin</b>			
Pour les préparations aux concours et examens catégorie C à compter du 11ème jour de préparation	50 €	60 €	150 €
Pour les préparations aux concours et examens catégories A et B	50 €	60 €	150 €

**Par la présente, l'agent et l'autorité territoriale confirment leur accord sur le choix et les modalités de l'action de formation.**

LE MAIRE OU LE PRESIDENT
(signature et cachet)

LE CHEF DE SERVICE
Nom : _____
(signature)

L'AGENT
(date et signature)

**DOSSIER D'INSCRIPTION A ADRESSER AU PLUS TARD le VENDREDI 28 FEVRIER 2014**  
**au C.N.F.P.T. MIDI PYRENEES**  
**(Toulouse ou Antenne Départementale où l'agent souhaite préparer le concours ou l'examen)**



Réservé au C.N.F.P.T.

Pièces à joindre à votre dossier :

- 5 étiquettes autocollantes libellées à vos nom et adresse
- 5 timbres au tarif en vigueur

# Bulletin d'inscription

PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS 2014-2015

## FILIERE TECHNIQUE

### Préparation \*

Intitulé : .....

Option (écrit) : .....

♦ **Précisez s'il s'agit d'une préparation au :**  
**(un seul choix possible) :**

Concours externe

Concours interne

3<sup>ème</sup> concours

Examen professionnel

♦ **Avez-vous déjà suivi une préparation :** Oui  Non

Si oui, laquelle : .....

En quelle année : .....

♦ **Votre demande d'inscription est-elle faite dans le cadre du Droit individuel à la formation professionnelle ?**  oui..  non

\* Vous pouvez consulter la fiche concernant la préparation choisie : [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) Rubrique SE FORMER /Préparer un concours.

### Agent

Mme  Mr  Nom d'usage : .....

Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : ..... Code Postal : .....

Adresse personnelle : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Personnel : ..... Portable.....

Diplôme le plus élevé : .....

Grade : .....

Date d'entrée dans la F.P.T. : .....

Titulaire

Contractuel de droit public

Contractuel de droit privé

Emploi d'avenir

Autres  précisez le type de contrat :



Si votre participation nécessite d'éventuels besoins d'adaptation, merci de nous contacter rapidement.

**IMPORTANT : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen correspondant.**

### Collectivité

Nom de la collectivité : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

du service D.R.H. / Formation : ..... N° Fax : .....

..... E-Mail : .....

**Attention vous devez impérativement transmettre ce bulletin à votre service formation pour visa définitif.**

**Merci de rappeler vos :**

Nom : ..... Prénom : .....

Préparation souhaitée : .....

**Si la demande d'inscription est faite dans le cadre du DIFP\* (Droit Individuel à la Formation Professionnelle), merci de bien vouloir compléter les rubriques ci-dessous pour que ce bulletin ait valeur de convention entre l'agent territorial et son employeur.**

Nombres d'heures capitalisées par l'agent avant l'action : .....heures

Nombres d'heures DIFP mobilisées pour l'action : .....heures

Le cas échéant nombres d'heures demandées par anticipation du droit : .....heures

Le cas échéant nombres d'heures devant être réalisées et indemnisées hors temps de travail : .....heures

La demande actuelle d'utilisation du DIFP pour cette action :

- est la première  
 fait suite à un premier refus de la part de la collectivité.

\*Consulter le site internet du CNFPT [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)**Participation financière éventuelle :**

En fonction du type de formation (Tremplin) et/ou du statut du stagiaire, une participation financière sera due selon le barème en vigueur.

A l'issue des tests, un bulletin d'inscription simplifié (payant) sera adressé à la collectivité. L'inscription définitive du stagiaire concerné par le cycle de formation sera effective dès lors que la collectivité aura retourné le bulletin d'inscription (payant) au CNFPT.

Barème de la participation financière des collectivités par journée de formation	AGENTS DE LA FPT	AUTRES SALARIES DANS LA COLLECTIVITE	
	(Titulaires, stagiaires, CDI de droit public, CDD de droit public, agents MDPH, Contrats emploi d'avenir)	Salariés sous contrats aidés	Salariés de droit privé
<b>Toutes préparations</b>	-	<b>60 €</b>	<b>150 €</b>
<b>Tremplin</b>			
Pour les préparations aux concours et examens catégorie C à compter du 11ème jour de préparation	50 €	60 €	150 €
Pour les préparations aux concours et examens catégories A et B	50 €	60 €	150 €

**Par la présente, l'agent et l'autorité territoriale confirment leur accord sur le choix et les modalités de l'action de formation.**

LE MAIRE OU LE PRESIDENT
(signature et cachet)

LE CHEF DE SERVICE
Nom : _____
(signature)

L'AGENT
(date et signature)

**DOSSIER D'INSCRIPTION A ADRESSER AU PLUS TARD le VENDREDI 28 FEVRIER 2014**  
**au C.N.F.P.T. MIDI PYRENEES**  
**(Toulouse ou Antenne Départementale où l'agent souhaite préparer le concours ou l'examen)**